



Délibérations de l'Assemblée Plénière

Le Syndicat, Énergies Haute-Vienne

Séance ordinaire

Jeudi 12 novembre 2020

à 9h30

en la salle polyvalente Louis Aragon sur la commune de Châlus.

SEHV
8 rue d'Anguernaud - ZA Le Chatenet
87 410 LE PALAIS SUR VIENNE
sehv@sehv.fr - www.sehv.fr



ASSEMBLEE PLENIERE DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués par Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne sortant, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon sur la commune de Châlus.

Date de convocation : mercredi 4 novembre 2020

<u>Nombre de membres en exercice : 67</u>	Ouverture de séance	Ordre du jour
	INSTITUTION	
	2020-59 :	Composition des Commissions du Syndicat, Energies Haute-Vienne.
	2020-60 :	
		Prise de participation de la SEML Élina au capital de la société « Centrale Photovoltaïque du Grand Guéret » en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.
	FINANCES	
	2020-61 :	Décision modificative N° 2020-01 - Budget Principal.
	2020-62 :	
		Décision modificative N° 2020-01 - Budget Annexe Production Energie Photovoltaïque 2020.
	2020-63 :	
		Décision modificative N° 2020-01 - Budget Annexe IRVE 2020.
	2020-64 :	
		Subvention Budget Annexe Production Energie Photovoltaïque 2020.
	2020-65 :	
		Subvention Budget Annexe Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) 2020.
	2020-66 :	
		Attribution des subventions : Autorisation de programmes 2019-01.
	2020-67 :	
		Attribution des subventions : Autorisation de programmes 2020-01.
	2020-68 :	
		Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2021 avant le vote du Budget Principal 2021.
	2020-69 :	
		Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2021 avant le vote du Budget Annexe IRVE 2021.
	2020-70 :	
		Facturation des demandes d'extension de télécommunication.
		Signé par : Georges DARGENTOLLE
		Date : 19/11/2020
		Qualité : President

**Nombre de membres
en exercice : 67**

MARCHES PUBLICS

2020-71 :

Marché « Etudes et travaux » : Lancement d'une nouvelle procédure.

2020-72 :

Groupement de commande maintenance : Autorisation donnée au Président pour signer les marchés.

2020-73 :

Accord-cadre d'« Etudes énergétiques » : attribution et autorisation donnée au Président pour signer les marchés.

2020-74 :

Marché de fourniture, pose et installation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) : attribution et autorisation donnée au Président pour signer les marchés.

2020-75 :

Marché de travaux d'aménagement des emplacements d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) : attribution et autorisation donnée au Président pour signer les marchés.

RESSOURCES HUMAINES

2020-76 :

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

2020-77 :

Modification de la délibération 2020-12. Précision sur le type de contrat du poste de technicien « Econome de flux ».

2020-78 :

Création d'un poste d'adjoint administratif.

2020-79 :

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Haute-Vienne pour les collectivités de plus de 30 agents.

COMMUNICATIONS

COM2020-05 :

Marchés conclus depuis le 1^{er} janvier 2020 en la forme d'un marché à procédure adaptée.

COM2020-06 :

Groupement d'achat d'énergie : Attribution de marchés subséquents.

Questions diverses

RAPPORT ADDITIONNEL A L'ORDRE DU JOUR INITIAL (remis sur table le jour de l'assemblée) :

COM2020-07 :

Groupement d'achat d'énergie : attribution de l'accord-cadre signature du marché subséquent pour les nouveaux membres.

Ordre du jour



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLOIN ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

**Présents : 44
Pouvoirs : 9
Votants : 53**

Représentant

**Secteur Centre : 4
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 5
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 10
Secteur Sud Est : 5
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1**

DELIBERATION 2020-59

Objet :

INSTITUTION

**COMPOSITION DES
COMMISSIONS DU
SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu les statuts du Syndicat, Energies Haute-Vienne et plus précisément l'article 6.5.b prévoyant le fonctionnement de commissions de travail.

Considérant que le Comité Syndical peut former, en son sein, pour l'exercice d'une ou plusieurs compétences, des commissions de travail, dont il détermine la composition et les modalités de fonctionnement, chargées de préparer et d'étudier ses décisions, notamment en matière de travaux, énergies, environnement et développement durable, de finances, de communication et de concession.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne invite les délégués du Comité Syndical à se prononcer sur :

- La constitution, la dénomination et les attributions de ces commissions présentées ci-dessous ;
- La nomination des élus y participant au moins au nombre de 5 titulaires par commission ;
- L'autorisation de la présence du Directeur Général des Services et du personnel du SEHV qu'il souhaitera associer aux séances de ces commissions.

Nombre de sièges : 67.

COMMISSION « CONCESSIONS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC »

Il est proposé que cette commission soit placée sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne :

- Organisation du service public de distribution et de fourniture d'énergie ;
- Suivi et évolution du cahier des charges de concession et ses annexes ;
- Suivi contrôle de concession ;
- Mise en œuvre, exécution, suivi et contrôle des délégations de service accordées par le SEHV ;
- Suivi du patrimoine concédé ;

et tous les autres sujets touchants, directement ou en collaboration, la concession et des délégations de service public que le Président de la Commission souhaitera aborder.

Le Président de la commission « CONCESSIONS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC » propose une liste de membres titulaires et suppléants de cette commission :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DARGENTOLLE Georges	MOURET Michel
COQUILLAUD Édouard	GRANET Jean-Pierre
BARBE Christophe	
DUPRAT Jean-Jacques	
DOGNON Jean-Bernard	

COMMISSION « TRAVAUX »

Il est proposé que cette commission soit placée sous la présidence de Monsieur André DUBOIS, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne :

- Politique d'investissement du SEHV ;
- Programmation et suivi des travaux, y compris de maintenance ;

et tous les autres sujets touchants, directement ou en collaboration, les travaux du SEHV que le Président de la Commission souhaitera aborder.

Le Président de la commission « TRAVAUX » propose une liste de membres titulaires et suppléants de cette commission :

DELIBERATION 2020-59

Objet :

INSTITUTION

COMPOSITION DES
COMMISSIONS DU
SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE.

Nombre de sièges : 67.

DELIBERATION 2020-59

Objet :

INSTITUTION

COMPOSITION DES
COMMISSIONS DU
SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE.

COMMISSION « ADMINISTRATION-FINANCES »

Il est proposé que cette commission soit placée sous la présidence de Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne :

- Préparation et suivi de tous les budgets du SEHV, y compris les décisions modificatives ;
- Gestion des emprunts, de la trésorerie, taxes, redevances et contributions ;
- Politique d'aides financières ;
- Politique d'achats ;
- Tarifs et Barèmes du SEHV ;
- Partenariats transversaux avec incidences financières ;

et tous les autres sujets touchants, directement ou en collaboration, l'administration et les finances du SEHV que le Président de la Commission souhaitera aborder.

Le Président de la commission « ADMINISTRATION-FINANCES » propose une liste de membres titulaires et suppléants de cette commission :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAUDEMONT Dominique	DESROCHES Roger
BROUSSE Didier	COUNORD Jean-Louis
GRANET Jean-Pierre	
LAURENT Alain	
PEIGNER Bernard	

Nombre de sièges : 67.

COMMISSION « TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT »

Il est proposé que cette commission soit placée sous la présidence de Monsieur Philippe HENRY, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne :

- Politique de transition énergétique et du climat, mise en œuvre par le SEHV ;
- Conseils en énergies ;
- Energies et territoires, accompagnement des membres ;

et tous les autres sujets touchants, directement ou en collaboration, la transition énergétique et le climat que le Président de la Commission souhaitera aborder.

Le Président de la commission « TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT » propose une liste de membres titulaires et suppléants de cette commission :

DELIBERATION 2020-59

Objet :

INSTITUTION

COMPOSITION DES
COMMISSIONS DU
SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
HENRI Philippe	GILLET Émilie
THOMASSON Francis	PINEDA Emmanuel
LEGAY Jean-Marc	JOUANNY Alain
BREUIL Christophe	VILLACHON Jean-Marie
BERGERON Éric	

COMMISSION « NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC) – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ »

Il est proposé que cette commission soit placée sous la présidence de Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne :

- Politique des NTIC du SEHV ;
- Suivi du patrimoine (hors concession) ;
- Actions hygiène et sécurité ;
- Suivi des obligations réglementaires imposées aux travaux du SEHV ;

et tous les autres sujets touchants, directement ou en collaboration les NTIC, l'hygiène et la sécurité que le Président de la Commission souhaitera aborder.

Le Président de la commission «NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC) – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ » propose une liste de membres titulaires et suppléants de cette commission :

Nombre de sièges : 67.

DELIBERATION 2020-59

Objet :

INSTITUTION

**COMPOSITION DES
COMMISSIONS DU
SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE.**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
PLEINEVERT Jacques	MARQUET Dominique
BASCAN Max	DOGNON Jean-Bernard
GILLET Émilie	POMMIER Jean-François
SAINTONGE Jean-Claude	
MAURY André	

COMMISSION « COMMUNICATION »

Il est proposé que cette commission soit placée sous la présidence de Monsieur Christian CHIROL, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne :

- Politique de la communication du SEHV ;
- Actions de sensibilisation aux économies d'énergie ;
- Suivi de l'événementiel et des expositions du SEHV ;
- Mise en place des publications ;
- Relations avec la presse.

et tous les autres sujets touchants, directement ou en collaboration, la communication que le Président de la Commission souhaitera aborder.

Le Président de la commission « COMMUNICATION » propose une liste de membres titulaires et suppléants de cette commission :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
CHIROL Christian	CHADELAUD Michel
DUCHAMP Lucile	BERGERON Éric
PORTOLAN Jocelyne	
ABADIE Xavier	
CHAUVET Patrice	



Nombre de sièges : 67.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'ARRETER** la dénomination et les attributions des commissions comme proposées ;
- **DEMANDE** au Comité Syndical de se prononcer sur l'autorisation de la présence du Directeur Général des Services, et du personnel du SEHV qu'il souhaitera associer aux séances de ces commissions. ;
- **DE DESIGNER**, pour siéger à ces commissions, les membres titulaires et suppléants comme proposé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ARRETE** la dénomination et les attributions des commissions comme proposées ;
- **AUTORISE** la présence du Directeur Général des Services, et du personnel du SEHV qu'il souhaitera associer aux séances de ces commissions. ;
- **DESIGNE**, pour siéger à ces commissions, les membres titulaires et suppléants comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2020-59

Objet :

INSTITUTION

COMPOSITION DES
COMMISSIONS DU
SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLOIN ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-60

Objet :

INSTITUTION

PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEML ELINA AU CAPITAL DE LA SOCIETE « CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU GRAND GUERET » EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET.

1/3

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Considérant que, par appel à projet lancé en février 2017, la **Communauté d'Agglomération du Grand Guéret** a sélectionné le 3 mai 2017 **EDF RENOUEVABLES FRANCE**, en vue de développer, financer, réaliser et exploiter, avec le soutien de la Communauté d'Agglomération, un projet de parc photovoltaïque d'une puissance de 14,71 MWC sur son territoire ;

Considérant que, dans le cadre du développement du Projet, EDF RENOUEVABLES FRANCE a constitué la Société par acte sous seing privé du 10 février 2017 ;

Considérant que cette société, dénommée **CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU GRAND GUERET**, a un capital divisé en 500 actions ordinaires de 10 € chacune, actuellement intégralement détenues par la société EDF RENOUEVABLES France ;

Considérant l'objet de cette société, détaillé ci-dessous :

- ✓ La réalisation et l'exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité, ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social ;
- ✓ Toutes opérations industrielles, civiles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Signé par : Georges

DARGENTOLLE

Date : 19/11/2020

Qualité : Président

Nombre de sièges : 67.**DELIBERATION 2020-60****Objet :****INSTITUTION****PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM ELINA AU CAPITAL DE LA SOCIETE « CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU GRAND GUERET » EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET.**

Considérant que le projet d'investissement qui pourrait être réalisé par la SEM ELINA porterait sur la souscription de trois cent quatre-vingt-douze (392) actions ordinaires nouvelles, à émettre par la Société, dans le cadre d'une opération d'augmentation de capital à réaliser de Quatre Mille Neuf Cents Euros (4 900 €), pour le porter de Cinq Mille Euros (5 000 €) son montant actuel, à Neuf Mille Neuf Cents Euros (9 900 €), au moyen de la création de quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions ordinaires nouvelles de dix euros (10 €) chacune, émises au prix unitaire de Mille Vingt Euros (1 020 €), soit avec une prime d'émission unitaire de Mille Dix Euros (1 010 €) ;

Considérant que cet investissement se traduirait pour la SEM ELINA par un versement en numéraire d'un montant global de **Trois Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Huit Cent Quarante Euros (399 840.00 €)** correspondant à la libération du capital à concurrence de 3 920.00 € et de la prime d'émission à concurrence de 395 920.00 € ;

Considérant que l'entrée de la SEM ELINA au capital de la Société serait réalisée en association avec la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, qui souscrirait 98 actions nouvelles ;

Considérant qu'à la suite de l'augmentation, le capital de la Société serait réparti de la manière suivante :

- ✓ EDF RENOUVELABLES France à hauteur de 500 actions, soit 50,51 % du capital social ;
- ✓ La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à hauteur de 98 actions, soit 9,89 % du capital social ;
- ✓ La SEM ELINA, à hauteur de 392 actions ordinaires, soit 39,59 % du capital social.

Vu les dispositions de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt stratégique et l'opportunité que représentent les projets portés par la société **CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU GRAND GUERET**.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'AUTORISER la SEM ELINA**, pour un montant maximum de Trois Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Huit Cent Quarante Euros (399 840.00 €), à entrer au capital de la société **CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU GRAND GUERET**

dont l'objet social est la réalisation et l'exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité, ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social et plus généralement toutes opérations industrielles, civiles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension ;



Nombre de sièges : 67.

- **D'AUTORISER les administrateurs de la SEML ELINA**, désignés par le SEHV, à engager la participation de la SEML ELINA dans la Société **CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DU GRAND GUERET**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE la SEML ELINA**, pour un montant maximum de Trois Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Huit Cent Quarante Euros (399 840.00 €), à entrer au capital de la société **CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DU GRAND GUERET**

dont l'objet social est la réalisation et l'exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité, ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social et plus généralement toutes opérations industrielles, civiles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension ;

- **AUTORISE les administrateurs de la SEML ELINA**, désignés par le SEHV, à engager la participation de la SEML ELINA dans la Société **CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DU GRAND GUERET**.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2020-60

Objet :

INSTITUTION

**PRISE DE PARTICIPATION DE
LA SEML ELINA AU CAPITAL
DE LA SOCIETE « CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE DU
GRAND GUERET » EN
PARTENARIAT AVEC LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU
GRAND GUERET.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLON ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-61

Objet :

FINANCES

**DECISION MODIFICATIVE
N°2020-01
BUDGET PRINCIPAL.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 ;

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose qu'il conviendrait d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes votés au budget primitif du BUDGET PRINCIPAL de l'exercice 2020 en cours ;

Il propose :

La réalisation d'une décision modificative **N°2020-1 sur le budget primitif du BUDGET PRINCIPAL de l'exercice 2020 en cours** dont le détail, joint en annexe au présent rapport, porte sur les inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement :

Diminution de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **142 735.23 €**.

Section d'investissement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **246 508.55 €**.



Nombre de sièges : 67.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'APPROUVER** les dépenses et les recettes de fonctionnement de la décision modificative n° 2020-01 du BUDGET PRINCIPAL 2020, telles que proposées et annexées à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** les dépenses et les recettes d'investissement de la décision modificative n° 2020-01 du BUDGET PRINCIPAL 2020, telles que proposées et annexées à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dépenses et les recettes de fonctionnement de la décision modificative n° 2020-01 du BUDGET PRINCIPAL 2020, telles que proposées et annexées à la présente délibération ;
- **APPROUVE** les dépenses et les recettes d'investissement de la décision modificative n° 2020-01 du BUDGET PRINCIPAL 2020, telles que proposées et annexées à la présente délibération.

DELIBERATION 2020-61

Objet :

FINANCES

**DECISION MODIFICATIVE
N°2020-01
BUDGET PRINCIPAL.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**



Décision modificative 2020-01 Budget Principal 2020 Présentation de la délibération 2020-62

Réunion de l'assemblée plénière
Jeudi 12 novembre 2020

Budget Principal

Section de fonctionnement – Dépenses

Globalement les charges réelles (hors virement) ajustées diminuent de l'ordre de 0.8 % (soit –36.5k€)

Sur les charges à caractère général (011)

- L'accompagnement aux EPCIs dans le cadre de la mise en œuvre des PCAETs, initialement prévu en prestation de service, sera réalisé par un agent recruté par le SEHV . Le budget alloué est donc basculé sur les comptes de charges de personnel (012) pour un montant de 67k€.
- Les frais liés au Covid et la préparation à une nouvelle généralisation du télétravail entraîne une dépense supplémentaire de l'ordre de 13 k€.
- Les couts liés aux assurances et au versement de la RODP (CD87) font l'objet d'un réajustement (+15,4 k€)

Sur les charges de personnel et frais assimilés l'ajustement est de l'ordre de 1.5k€

- Les travaux d'investissement sur le bâtiment (Accueil, bureaux), réalisés en régie, seront valorisés.

Budget Principal

Section de fonctionnement – Recettes

Globalement, les recettes de fonctionnement réelles (hors virement) sont en baisse de l'ordre de -5.23% (-348,7 k€) par rapport aux hypothèses retenues lors de la conception du budget primitif :

Pour autant, deux baisses sont à noter

- le montant de rachat de l'Énergie Réservée en moins important que prévu (-7k€ sur 2 ans)
- le montant estimé de la TCCFE, et pour prendre en compte l'effet de la baisse de la consommation d'énergie électrique, brutale durant le confinement et restante à ce jour sous les chiffres 2019 (activité réduite et climat doux), il est prudent de considérer la valeur de 1,5 mois de perte (-585,3k€).

Ces baisses sont compensées par

- les redevances du concessionnaire (+341.7k€)
- les redevances d'utilisation (+100 k€)

Budget Principal

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Mt Voté BP	Dont Mt Report BP	Δ Engagé (Budg)	Mt Engagé (Budg)	Δ Mandaté (Budg)	Mt Mandaté (Budg)	Mt Disponible	Δ Proposé DM1 BP	Δ Proposé DM1 BP	Montant BP + DM1
011 - Charges à caractère général	731 000,00	0,00	44,93%	328 472,41	34,25%	250 385,92	402 527,59	-35 800,00	-4,90%	695 200,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 807 200,00	0,00	77,13%	1 393 948,64	76,75%	1 387 015,22	413 251,36	1 500,00	0,08%	1 808 700,00
014 - Atténuations de produits	400 000,00	0,00	42,10%	168 407,09	42,10%	168 407,09	231 592,91	0,00	0,00%	400 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	50 190,25	0,00	65,14%	32 693,06	63,27%	31 753,06	17 497,19	-1 700,00	-3,39%	48 490,25
Dépenses de gestion courante	2 988 390,25	0,00	64,37%	1 923 521,20	61,49%	1 837 561,29	1 064 869,05	-36 000,00	-1,20%	2 952 390,25
66 - Charges financières	63 950,10	0,00	63,42%	40 556,68	49,07%	31 377,76	23 393,42	0,00	0,00%	63 950,10
67 - Charges exceptionnelles	10 700,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	10 700,00	-499,36	-4,67%	10 200,64
Dépenses réelles de fonctionnement	3 063 040,35	0,00	64,12%	1 964 077,88	61,02%	1 868 939,05	1 098 962,47	-36 499,36	-1,19%	3 026 540,99
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 545 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	1 545 000,00	0,00	0,00%	1 545 000,00
Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 545 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	1 545 000,00	0,00	0,00%	1 545 000,00
Dépenses de fonctionnement Hors virement	4 608 040,35	0,00	42,62%	1 964 077,88	40,56%	1 868 939,05	2 643 962,47	-36 499,36	-0,79%	4 571 540,99
023 - Virement à la section d'investissement	8 940 947,17	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	8 940 947,17	-106 235,87	-1,19%	8 834 711,30
Total DF	13 548 987,52	0,00	14,50%	1 964 077,88	13,79%	1 868 939,05	11 584 909,64	-142 735,23	-1,05%	13 406 252,29

Budget Principal
Section de fonctionnement - Dépenses

Répartition des dépenses



Budget Principal

Section de fonctionnement - Recettes

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le

ID : 087-258708585-20201116-202061-BF

Bureau
Levallois

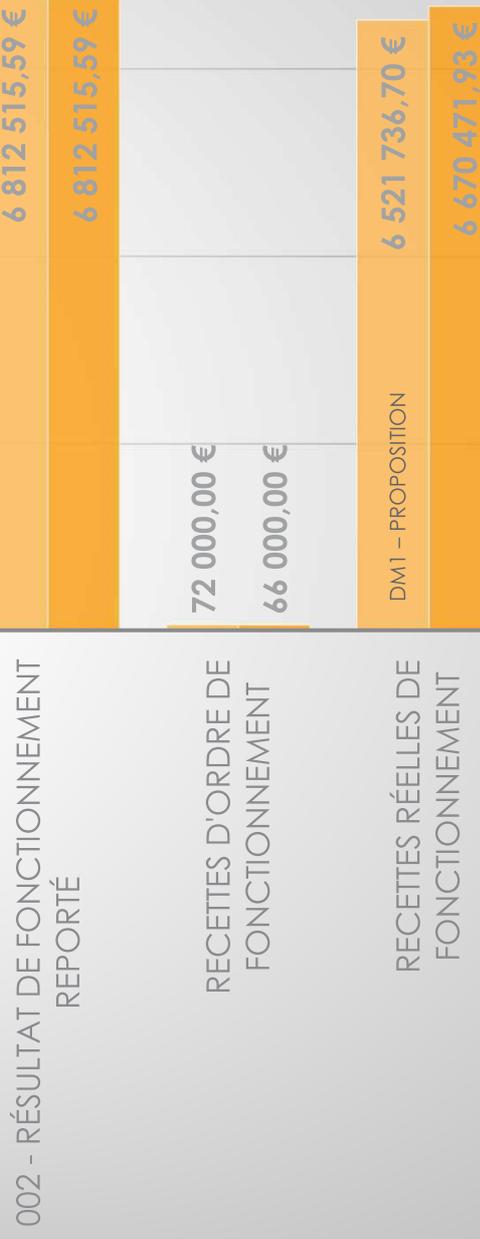
Chapitre	Mt Voté BP	Dont Mt Report BP		Δ Engagé (Budg)	Mt Engagé (Budg)	Δ Mandaté (Budg)	Mt Mandaté (Budg)	Mt Disponible	Δ Proposé DM1 BP	Δ Proposé DM1 BP	Montant BP + DM1
		Mt Report	Mt Report								
013 - Atténuations de charges	20 000,00	0,00	0,00	138,66%	27 731,07	129,94%	25 987,02	-7 731,07	2 000,00	10,00%	22 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	24 050,00	0,00	0,00	48,09%	11 565,23	48,09%	11 565,23	12 484,77	-7 000,00	-29,11%	17 050,00
73 - Impôts et taxes	4 677 914,29	0,00	0,00	86,96%	4 067 733,01	86,96%	4 067 733,01	610 181,28	-585 339,63	-12,51%	4 092 574,66
74 - Dotations et participations	504 589,28	0,00	0,00	9,32%	47 032,71	9,32%	47 032,71	457 556,57	0,00	0,00%	504 589,28
75 - Autres produits de gestion courante	1 437 558,36	0,00	0,00	126,31%	1 815 834,77	126,15%	1 813 450,61	-378 276,41	441 704,40	30,73%	1 879 262,76
Recettes de gestion courante	6 664 111,93	0,00	0,00	89,58%	5 969 896,79	89,52%	5 965 768,58	694 215,14	-148 635,23	-2,23%	6 515 476,70
76 - Produits financiers	360,00	0,00	0,00	69,24%	249,27	69,24%	249,27	110,73	-100,00	-27,78%	260,00
77 - Produits exceptionnels	6 000,00	0,00	0,00	61,75%	3 704,78	61,75%	3 704,78	3 795,22	0,00	0,00%	6 000,00
Recettes réelles de fonctionnement	6 670 471,93	0,00	0,00	89,56%	5 973 850,84	89,49%	5 969 722,63	698 121,09	-148 735,23	-2,23%	6 521 736,70
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	66 000,00	6 000,00	9,09%	72 000,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	66 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	66 000,00	6 000,00	9,09%	72 000,00
Recettes de fonctionnement hors virement	6 736 471,93	0,00	0,00	88,68%	5 973 850,84	88,62%	5 969 722,63	764 121,09	-142 735,23	-2,12%	6 593 736,70
002 - Résultat de fonctionnement reporté	6 812 515,59	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	6 812 515,59	0,00	0,00%	6 812 515,59
Total RF	13 548 987,52	0,00	0,00	44,09%	5 973 850,84	44,06%	5 969 722,63	7 576 636,66	-142 735,23	-1,05%	13 406 252,29

Nouvelle répartition



Budget Principal Section de fonctionnement - Recettes

Répartition des recettes



Budget Principal

Section d'investissement – Dépenses

Globalement les charges réelles (hors virement) ajustées sont en hausse de 352,7k€.

Ont été ajustés

- le compte 1328 permettant le remboursement de trop perçu sur les avances liées au raccordements sur des opérations facturées au cout réel.
- Les frais d'insertion de publicité des marchés publics (+9k€)
- Le montant des subventions versées aux communes et autres groupements est ajusté selon les demandes reçues en cours d'année (+300k€)
- Un budget est prévu pour palier à un éventuel « télétravail confiné » pour l'achat de matériel informatique portable (+ 13k€)
- Le montant des travaux nouveaux (2020) est ajusté à -154k€ avec
 - une baisse sur la dissimulation et les travaux neufs d'éclairage public
 - une hausse sur les raccordements.
 - L'augmentation de la participation au budget annexe IRVE suite au retrait de la DIRCO au projet initial (+213k€)

Budget Principal Section d'investissement – Recettes

Globalement, les recettes d'investissement réelles (hors virement) sont stables par rapport aux hypothèses retenues lors de la conception du budget primitif :

- Les montants alloués par le FACE ont été relevés à hauteur des dotations reçues
- Le montant de la participation des communes au raccordement a été ajusté (-122 k€)

Budget Principal

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre	Mt Voté BP	Dont Mt Report BP	Δ Engagé (Budg)	Mt Engagé (Budg)	Δ Mandaté (Budg)	Mt Mandaté (Budg)	Mt Disponible	Δ Proposé DM1 BP	Δ Proposé DM1 BP	Montant BP + DM1
20 - Immobilisations incorporelles	106 136,60	2 736,60	10,15%	10 772,40	7,14%	7 579,80	95 364,20	9 000,00	8,48%	115 136,60
204 - Subventions d'équipement versées	938 436,94	0,00	26,90%	252 401,15	23,25%	218 210,39	686 035,79	516 048,07	54,99%	1 454 485,01
21 - Immobilisations corporelles	69 475,20	1 375,20	43,32%	30 094,98	39,39%	27 368,58	39 380,22	13 000,00	18,71%	82 475,20
23 - Immobilisations en cours	16 961 409,59	3 729 401,47	66,90%	11 347 548,52	40,11%	6 803 399,11	5 613 861,07	-85 458,00	-0,50%	16 875 951,59
Dépenses d'équipement	18 075 458,33	3 733 513,27	64,40%	11 640 817,05	39,04%	7 056 557,88	6 434 641,28	452 590,07	2,50%	18 528 048,40
13 - Subventions d'investissement	1 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	1 000,00	10 000,00	1000,00%	11 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	624 418,84	0,00	71,30%	445 188,98	71,30%	445 188,98	179 229,86	0,00	0,00%	624 418,84
Dépenses financières	625 418,84	0,00	71,18%	445 188,98	71,18%	445 188,98	180 229,86	10 000,00	1,60%	635 418,84
26 - Participations et créances rattachées à des participations	614 400,00	0,00	100,00%	614 400,00	100,00%	614 400,00	0,00	0,00	0,00%	614 400,00
Participation	614 400,00	0,00	100,00%	614 400,00	100,00%	614 400,00	0,00	0,00	0,00%	614 400,00
4581 - Opérations sous mandat	6 664 080,90	1 259 733,94	52,36%	3 489 143,34	25,89%	1 725 522,32	3 174 937,56	-222 081,52	-3,33%	6 441 999,38
Opérations sous mandat	6 664 080,90	1 259 733,94	52,36%	3 489 143,34	25,89%	1 725 522,32	3 174 937,56	-222 081,52	-3,33%	6 441 999,38
Dépenses réelles d'investissement	25 979 358,07	4 993 247,21		16 189 549,37		9 841 669,18	9 789 808,70	240 508,55		26 219 866,62
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	66 000,00	6 000,00	9,09%	72 000,00
Dépenses d'ordre d'investissement	66 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	66 000,00	6 000,00	9,09%	72 000,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 234 397,72	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	8 234 397,72	0,00	0,00%	8 234 397,72
Total DI	34 279 755,79	4 993 247,21	47,23%	16 189 549,37	28,71%	9 841 669,18	18 090 206,42	246 508,55	0,72%	34 526 264,34

Nouvelle répartition

Budget Principal

Section d'investissement – Dépenses

Répartition des dépenses d'investissement

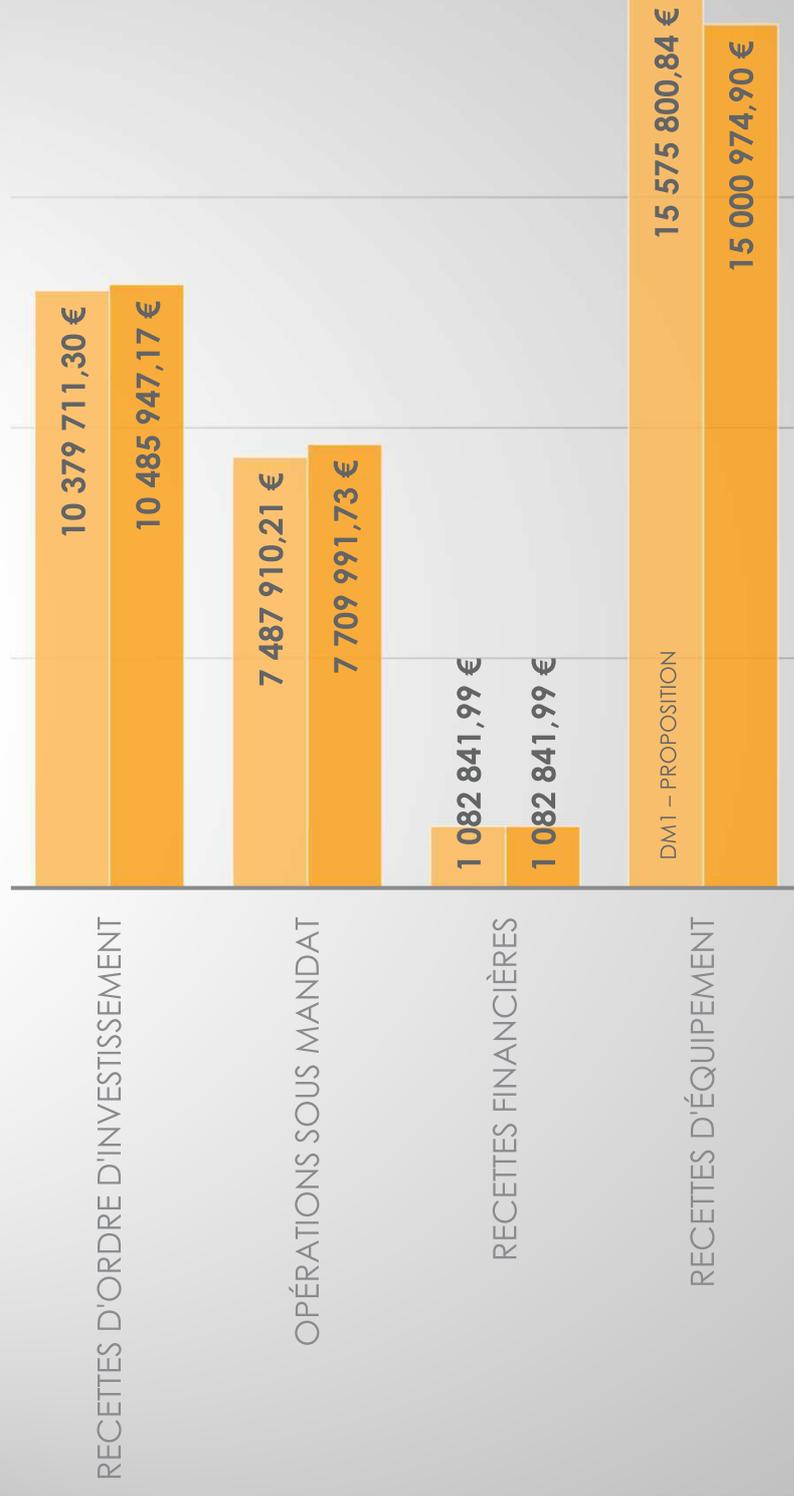


Budget Principal

Section d'investissement - Recettes

Chapitre	Mt Voté BP	Dont Mt Report BP	Δ Engagé (Budg)	Mt Engagé (Budg)	Δ Mandaté (Budg)	Mt Mandaté (Budg)	Mt Disponible	Δ Proposé DM1 BP	Δ Proposé DM1 BP	Montant BP + DM1
13 - Subventions d'investissement	13 380 974,90	8 240 357,30	91,48%	12 241 113,01	40,40%	5 406 303,03	1 139 861,89	569 825,94	4,26%	13 950 800,84
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 600 000,00	1 600 000,00	100,00%	1 600 000,00	0,00%	0,00	0,00	0,00	0,00%	1 600 000,00
23 - Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	156,64%	31 328,47	138,92%	27 784,96	-11 328,47	5 000,00	25,00%	25 000,00
Recettes d'équipement	15 000 974,90	9 840 357,30	92,48%	13 872 441,48	36,22%	5 434 087,99	1 128 533,42	574 825,94	3,83%	15 575 800,84
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 082 841,99	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	1 082 841,99	0,00	0,00%	1 082 841,99
Recettes financières	1 082 841,99	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	1 082 841,99	0,00	0,00%	1 082 841,99
4582 - Opérations sous mandat	7 709 991,73	2 305 644,77	59,35%	4 575 978,26	14,93%	1 150 936,54	3 134 013,47	-222 081,52	-2,88%	7 487 910,21
Opérations sous mandat	7 709 991,73	2 305 644,77	59,35%	4 575 978,26	14,93%	1 150 936,54	3 134 013,47	-222 081,52	-2,88%	7 487 910,21
Recettes réelles d'investissement	23 793 808,62	12 146 002,07	77,53%	18 448 419,74	27,68%	6 585 024,53	5 345 388,88	352 744,42	1,48%	24 146 553,04
021 - Virement de la section de fonctionnement	8 940 947,17	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	8 940 947,17	-106 235,87	-1,19%	8 834 711,30
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 545 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	1 545 000,00	0,00	0,00%	1 545 000,00
Recettes d'ordre d'investissement	10 485 947,17	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	10 485 947,17	-106 235,87	-1,01%	10 379 711,30
Total RI	34 279 755,79	12 146 002,07	53,82%	18 448 419,74	19,21%	6 585 024,53	15 881 336,05	246 508,55	0,72%	34 526 264,34

Répartition des recettes d'investissement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLON ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-62

Objet :

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE

N°2020-01

BUDGET ANNEXE

« PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE ».

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4 ;

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose qu'il conviendrait d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes votés au budget primitif du budget ANNEXE "PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE" de l'exercice 2020 en cours ;

Il propose :

La réalisation d'une décision modificative **N°2020-1 sur le budget ANNEXE « PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » de l'exercice 2020 en cours** dont le détail, joint en annexe au présent rapport, porte sur les inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement :

Diminution de crédits en dépenses et en recettes pour un montant de **477.44 euros**.



Nombre de sièges : 67.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'APPROUVER** les dépenses et les recettes de fonctionnement de la décision modificative n° 2020-01 du budget Annexe Production énergie photovoltaïque 2020, telles que proposées et annexées à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dépenses et les recettes de fonctionnement de la décision modificative n° 2020-01 du budget Annexe Production énergie photovoltaïque 2020, telles que proposées et annexées à la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

DELIBERATION 2020-62

Objet :

FINANCES

**DECISION MODIFICATIVE
N°2020-01
BUDGET ANNEXE
« PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLATIQUE ».**

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**



Décision modificative 2020-01 Budget Annexe Photovoltaïque 2020 Présentation de la délibération 2020-63

Réunion de l'assemblée plénière
Jeudi 12 novembre 2020

Budget Annexe photovoltaïque

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
 Reçu en préfecture le 20/11/2020
 Affiché le 
 ID : 087-258708585-20201116-202062-BF

Section	Sens	Article	Voté BP	Montants DM1	montants DM1 + BP
F		6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie,)	70,00	-27,44	42,56
		6161 - Multirisques	450,00	-450,00	0,00
	D	6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	3295,00	0,00	3295,00
		Total Dépenses	3815,00	-477,44	3337,56
R		701 - Ventes de produits finis et intermédiaires	2615,00	21,92	2636,92
		74 - Subventions d'exploitation	1200,00	-499,36	700,64
		Total Recettes	3815,00	-477,44	3337,56
I		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23063,60	0,00	23063,60
	R	28253 - Installations à caractère spécifique	3295,00	0,00	3295,00
		Total Recettes	26358,60	0,00	26358,60

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLON ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-63

Objet :

FINANCES

**DECISION MODIFICATIVE
N°2020-01
BUDGET ANNEXE « IRVE ».**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose qu'il conviendrait d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes votés au budget primitif du budget annexe IRVE de l'exercice 2020 en cours ;

Il propose :

La réalisation d'une décision modificative **N°2020-1 sur le budget primitif du budget annexe IRVE de l'exercice 2020 en cours** dont le détail, joint en annexe au présent rapport, porte sur la section suivante :

Section d'investissement :

Diminution de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **201 936.00 €**.



Nombre de sièges : 67.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'APPROUVER** les dépenses et les recettes d'investissement de la décision modificative n° 2020-01 du budget Annexe IRVE 2020, telles que proposées et annexées à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dépenses et les recettes d'investissement de la décision modificative n° 2020-01 du budget Annexe IRVE 2020, telles que proposées et annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

DELIBERATION 2020-63

Objet :

FINANCES

**DECISION MODIFICATIVE
N°2020-01
BUDGET ANNEXE « IRVE ».**

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

Décision modificative 2020-01 Budget Annexe IRVE 2020 Présentation de la délibération 2020-64

Réunion de l'assemblée plénière
Jeudi 12 novembre 2020



Fonctionnement				Montants DM1 +BP
Dépenses		Voté BP	proposition DM1	
F	D	011 - Charges à caractère général	2 715,25	2 715,25
F	D	011 - Charges à caractère général	1 375,00	1 375,00
F	D	011 - Charges à caractère général	1 000,00	1 000,00
Total Dépenses			5 090,25	5 090,25
Recettes				
F	R	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	300,00	300,00
F	R	75 - Autres produits de gestion courante	4 790,25	4 790,25
Total Recettes			5 090,25	5 090,25

investissement				NX montants
Dépenses		proposition DM		
I	D	211 - Immobilisations corporelles	6 000,00	6 000,00
I	D	23 - Immobilisations en cours	807 936,00	606 000,00
Total Dépenses			813 936,00	612 000,00

Recettes				
I	R	13 - Subventions d'investissement	220 000,00	0,00
I	R	13 - Subventions d'investissement	230 000,00	98 000,00
I	R	13 - Subventions d'investissement	62 850,00	0,00
I	R	13 - Subventions d'investissement	61 380,00	61 380,00
I	R	13148 subvention transférable Bp==> ba irve	239 706,00	452 620,00
Total Recettes			813 936,00	612 000,00

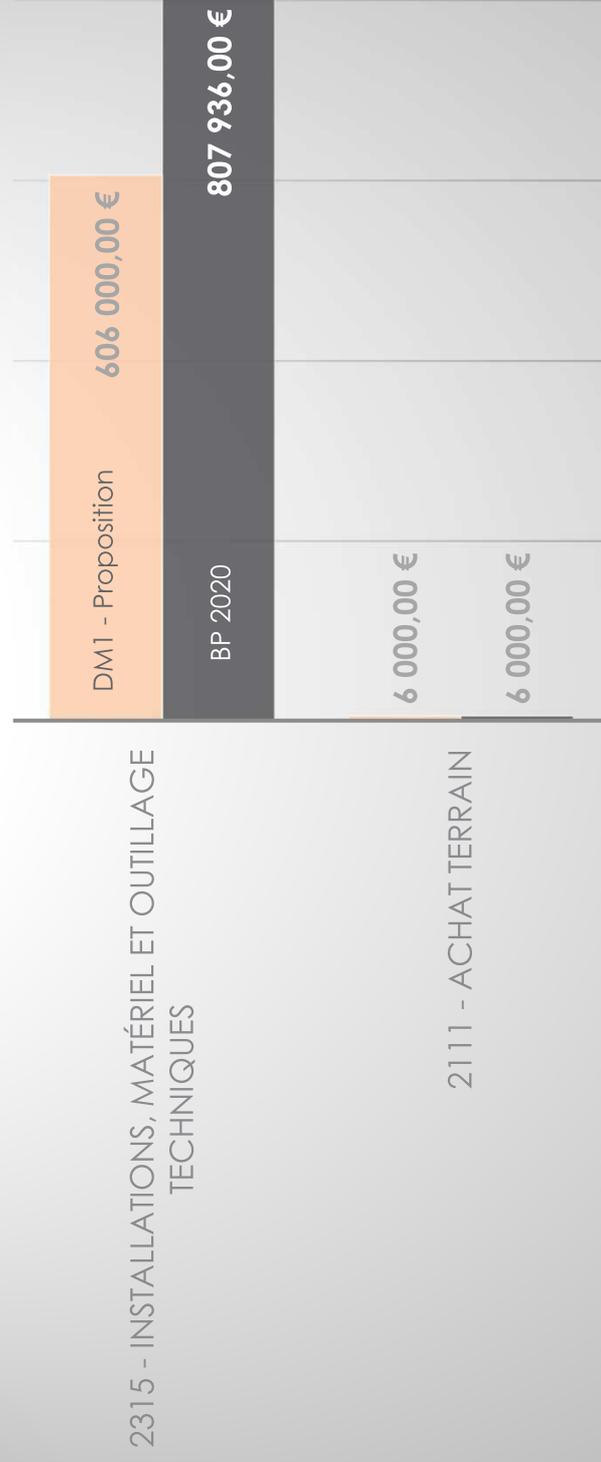
sur BP				
F	D	6521 subvention Bp==> ba irve	4 790,25	4 790,25
I	D	204163 subvention Bp==> ba irve	239 706,00	452 620,00

Nouvelle répartition



Budget Annexe IRVE Section d'investissement – Dépenses

Répartition dépenses d'investissement



Nouvelle répartition



Budget Annexe IRVE Section d'investissement - Recettes

Répartition des recettes d'investissement





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLOIN ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-64

Objet :

FINANCES

**SUBVENTION AU BUDGET
ANNEXE PRODUCTION
ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE 2020.**

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L 2224-2 du Code général des Collectivités territoriales, précisant :

« Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article [L. 2224-1](#). Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes : 1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement (...) La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement ».

Vu l'instruction budgétaire M4, applicable au budget annexe « Production Energie Photovoltaïque ».

Considérant que les recettes d'exploitation pour l'année 2020 portent sur un montant total de **2 636.92 €** correspondant aux recettes de production ;

Considérant que les dépenses d'exploitation portent sur un montant total de **3 337.56 €** incluant les charges d'amortissement ;

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 19/11/2020
Qualité : President

Nombre de sièges : 67.

Considérant que l'équilibre de la section d'exploitation du budget annexe « Production Energie Photovoltaïque » ne peut être obtenu, sans subvention du budget Principal, et que le tarif de rachat de l'électricité produite est fixé règlementairement.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'APPROUVER L'ATTRIBUTION** d'une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe « Production Energie Photovoltaïque » d'un montant maximum de **700.64 €** qui donne lieu à un mandat du budget Principal à l'article 67441 et à un titre équivalent, au chapitre 74 sur le budget annexe « Production Energie Photovoltaïque ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE L'ATTRIBUTION** d'une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe « Production Energie Photovoltaïque » d'un montant maximum de **700.64 €** qui donne lieu à un mandat du budget Principal à l'article 67441 et à un titre équivalent, au chapitre 74 sur le budget annexe « Production Energie Photovoltaïque ».

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2020-64

Objet :

FINANCES

**SUBVENTION AU BUDGET
ANNEXE PRODUCTION
ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE 2020.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLON ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-65

Objet :

FINANCES

**SUBVENTION AU BUDGET
ANNEXE INFRASTRUCTURES
DE RECHARGE DES
VEHICULES ELECTRIQUES
(IRVE) 2020.**

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L 2224-2 du Code général des Collectivités territoriales, précisant :

« Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1. Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes : 1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement (...) La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement ».

Vu l'instruction budgétaire M14, applicable au budget ANNEXE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE),

Considérant :

- Que les dépenses prévisionnelles de fonctionnement portent sur un montant total estimé à 5 090.00 € ;
- Que les recettes prévisionnelles de fonctionnement portent sur un montant total estimé à 300.00 €.

Signé par : Georges
DARGENTOLLE

Date : 19/11/2020

Qualité : President

Nombre de sièges : 67.

Il convient de prévoir une **subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant estimé à 4 790.00 €.**

Considérant que, suite à la décision modificative 2020-01 :

- Les dépenses prévisionnelles d'investissement portent sur un montant total estimé à 612 000.00 € ;
- Les recettes prévisionnelles d'investissement portent sur un montant total estimé à 159 380.00 €.

Il convient de prévoir une **subvention d'équilibre d'investissement d'un montant estimé à 452 620.00 €.**

Considérant que l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget ANNEXE IRVE ne peut être obtenu, sans subvention du budget PRINCIPAL.

DELIBERATION 2020-65

Objet :

FINANCES

**SUBVENTION AU BUDGET
ANNEXE INFRASTRUCTURES
DE RECHARGE DES
VEHICULES ELECTRIQUES
(IRVE) 2020.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'APPROUVER L'ATTRIBUTION** d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget PRINCIPAL vers le budget ANNEXE IRVE d'un montant maximum de 4 790.00 € qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 6521 et à un titre équivalent, au chapitre 7552 sur le budget ANNEXE IRVE ;
- **D'APPROUVER L'ATTRIBUTION** d'une subvention exceptionnelle d'investissement du budget PRINCIPAL vers le budget ANNEXE IRVE d'un montant maximum de 452 620.00 € qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 204163 et à un titre équivalent, au chapitre 13148 sur le budget ANNEXE IRVE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE L'ATTRIBUTION d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement** du budget PRINCIPAL vers le budget ANNEXE IRVE d'un montant maximum de 4 790.00 € qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 6521 et à un titre équivalent, au chapitre 7552 sur le budget ANNEXE IRVE ;
- **APPROUVE L'ATTRIBUTION d'une subvention exceptionnelle d'investissement** du budget PRINCIPAL vers le budget ANNEXE IRVE d'un montant maximum de 452 620.00 € qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 204163 et à un titre équivalent, au chapitre 13148 sur le budget ANNEXE IRVE.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLON ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-66

Objet :

FINANCES

**AP 2019-01 : ATTRIBUTION
DES SUBVENTIONS.**

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquels disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26/08/2005, et notamment son article 7, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu les délibérations successives, relatives à la participation du SEHV aux opérations d'éclairage public, de télécommunication et de maîtrise de l'énergie ;

Considérant les opérations sollicitées par les collectivités adhérentes lors de l'élaboration des programmes 2019.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;

Signé par : Georges
DARGENTOLLE

Date : 19/11/2020

Qualité : President

Nombre de sièges : 67.

- **DE PORTER l'autorisation de programme AP n° 2019-01 à un total de 585 284.14 €**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;

- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2019 : 136 437.75 € chapitre 204

Crédits de paiement 2020 : 448 846.39 € chapitre 204

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;

- **PORTE l'autorisation de programme AP n° 2019-01 à un total de 585 284.14 €**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;

- **RETIENT** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2019 : 136 437.75 € chapitre 204

Crédits de paiement 2020 : 448 846.39 € chapitre 204

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le 12 novembre 2020,

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2020-66

Objet :

FINANCES

AP 2019-01 : ATTRIBUTION
DES SUBVENTIONS.

COMMUNES	Libellés	Références opérations	Références chantiers	Programmes	BP 2019 - AP 2019-01 27/03/2019		DM N°2019-02 AP 2019-01 16/10/2019		BP 2020 - AP 2019-01 12/03/2020		ECARTS AU 12/03/2020		ECARTS AU 12/11/2020	
					Montants TVX HT	Subventions	Montants TVX HT	Subventions	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Besoins nouveaux	Subventions modifiées
AVE SUR VIENNE	PARKING STADE ARIQUET	1922U003	1922U003	ADM EP	11 167,94 €	5 025,57 €								
AVE SUR VIENNE	LOTISSEMENT CLOS DES CHENES	1922U004	1922U004	ADM EP	6 162,78 €	2 773,25 €								
AVE SUR VIENNE	VOIE ENTRE LOT CHAMBORET ET HANEAU DE FENECOLLES	1922U005	1922U005	ADM EP	8 688,95 €	3 910,03 €								
AMBAZAC	PLACE DU 19 MARS 1962	1804TE01	1804TE01	IN ECP	10 800,00 €	2 700,00 €								
AMBAZAC	FESTIF	1812U002	1812U002	ADM EP	2 254,05 €	338,41 €								
AMBAZAC	PARKING MANSON DE RETRAITE	1901TE01	1901TE01	IN ECP	2 800,00 €	1 340,00 €								
AMBAZAC	RUE ROGER COUDERT	1901TE02	1901TE02	IN ECP	3 800,00 €	1 575,00 €								
AMBAZAC	RUE JULES FERRI	1906TE01	1906TE01	IN ECP	2 723,54 €	2 723,54 €								
BESINGES	DIAGNOSTIC energetique adiministrSD (REPORT 2017-AP01)	2016AT26	2016AT26	ENC ESP	1 632,51 €	524,63 €								
BLOND	BOULEVARD ROBERT (REPORT 2017-AP01)	1701TE03	1701TE03	IN ECP	8 996,80 €	4 053,94 €								
BLOND	BELLY	1809U003	1809U003	IN MOOD	4 053,94 €	4 053,94 €								
BLOND	BELLY	1809U013	1809U013	IN MOOD	2 073,54 €	2 073,54 €								
BOISEUIL	CROUZ - OPTIMISATION THERMIQUE DYNAMIQUE	1702DE04	1702DE04	ENC ESP	2 125,00 €	1 700,00 €								
BONNAC LA COTE	BLEU	1701RO11	1701RO11	IN ECP	31 800,00 €	14 175,00 €								
BONNAC LA COTE	BLEU	1701RO11	1701RO11	IN ECP	3 500,00 €	3 500,00 €								
BONNAC LA COTE	BLEU	1701RO11	1701RO11	IN ECP	3 500,00 €	3 500,00 €								
BUJALEUF	ROULVEX BAS	1710S022	1710TE01B	IN MOOD	5 769,40 €	5 769,40 €								
BUJALEUF	ROULVEX BAS	1710S022	1710TE01B	IN MOOD	2 789,73 €	2 789,73 €								
BUJALEUF	LOTISSEMENT SECITEUR LA GARE	1691U001	1709TE01O	IN LOT	18 000,00 €	8 100,00 €								
BUSSIÈRE GALANT	LES BROUX	1802R009	1905TE003	IN REN	1 744,44 €	1 744,44 €								
BUSSIÈRE POITEVINE	LES BROUX	1802R009	1905TE003	IN REN	1 134,91 €	1 134,91 €								
BUSSIÈRE POITEVINE	CHEZ LATHIUS BAS	1710S003	1710TE002	IN MOOD	3 951,63 €	3 951,63 €								
BUSSIÈRE POITEVINE	CHEZ LATHIUS BAS	1710S003	1710TE002	IN MOOD	6 200,04 €	6 200,04 €								
CHAMPAGNAC LA RIVIERE	LA POUGE (REPORT 2017-AP01)	1625S07	1709TE001	EP3 MOD	1 800,61 €	1 800,61 €								
CHAMPAGNAC LA RIVIERE	LA POUGE (REPORT 2017-AP01)	1625S07	1709TE001	EP3 MOD	1 366,24 €	1 366,24 €								
CHATELLET	RUE ST ELOI	1302E004	1302TE008	ADM EP	7 143,91 €	3 214,76 €								
CHATEAU CHERVIX	ECLAIRAGE STADE MUNICIPAL	1812U004	1812U004	ADM EP	20 040,66 €	20 040,66 €								
CHATEAU NEUF LA FORET	CHAMP DE FOIRE	1812TE02	1812TE02	IN ECP	4 498,37 €	4 498,37 €								
CHATEAU NEUF LA FORET	RUE DE LA COMBE AUX CEUX (REPORT 2017-AP01)	1610S007	1610TE014	IN MOOD	16 184,03 €	16 184,03 €								
CHATEAU NEUF LA FORET	RUE DE LA COMBE AUX CEUX (REPORT 2017-AP01)	1610S007	1610TE014	IN MOOD	5 149,40 €	5 149,40 €								
CHATEAU NEUF LA FORET	LE PETIT BUEK	1702S005	1707TE003	IN MOOD	16 345,29 €	16 345,29 €								
CHATEAU NEUF LA FORET	LE PETIT BUEK	1702S005	1707TE003	IN MOOD	5 158,03 €	5 158,03 €								
CHATEAU NEUF LA FORET	LA BESAGNE	1809S010	1809TE004	IN MOOD	6 249,89 €	6 249,89 €								
CHATEAU NEUF LA FORET	LA BESAGNE	1809S010	1809TE004	IN MOOD	7 019,81 €	7 019,81 €								
CHATEAU NEUF LA FORET	LE GUE	1709S011	1709TE011	IN MOOD	5 227,09 €	5 227,09 €								
CHATEAU NEUF LA FORET	LE GUE	1709S011	1709TE011	IN MOOD	1 322,03 €	1 322,03 €								
CEUX	IMPASSE DU STADE	1810TE02	1810TE02	IN ECP	1 786,80 €	268,02 €								
CEUX	FESTIF	1904U004	1904U004	ADM EP	3 525,74 €	1 866,59 €								
COMPREGNAC	Eclairage arêlé des bus (REPORT 2017-AP01)	1759DE05	1759DE05	IN ECP	4 294,47 €	4 294,47 €								
DOMPS	COMBE BOYER	1809TE08	1809TE08	IN ECP	5 296,04 €	2 384,12 €								
DOMPS	PARVIS SALLE DES FEITES	1809TE08	1809TE08	IN ECP	4 488,05 €	2 006,12 €								
DOURNAZAC	LA MONNERIE	1611S019	1902TE009	IN MOOD	3 500,00 €	3 500,00 €								
DOURNAZAC	LA MONNERIE	1611S019	1902TE009	IN MOOD	2 992,00 €	2 992,00 €								
FROMENTAL	ROUTE DU STADE ET GARE	1903TE006	1903TE006	EP3 MOD	5 417,57 €	2 437,91 €								
JOUAC	FESTIF	1812U001	1812U001	ADM EP	1 515,00 €	227,25 €								
JOUAC	LA MINAUDAS	1905U001	1905U001	ADM EP	8 910,00 €	4 009,50 €								
JOUAC	LA MINAUDAS	1905U001	1905U001	ADM EP	4 655,54 €	1 163,39 €								
LA GENETOUSE	POLE des jeux sous compléurs (REPORT 2017-AP01)	ESPE87	87.14.0292	ENC ESP	8 436,74 €	3 796,53 €								
LA MEYZE	PROGRAMME ECONOMIE D'ENERGIE	1904TE003	1904TE003	IN ECP	27 398,94 €	12 398,94 €								
LA ROCHE LABELLE	CENTRE BOURG	1906TE003	1906TE003	IN ECP	8 183,19 €	8 183,19 €								
LAURIERE	AVENUE DE LA GARE	1610S003	1610TE009	IN MOOD	10 732,46 €	10 732,46 €								
LE DORAT	LATRE DE TASSIGNY	1903TE005	1903TE005	IN ECP	10 035,49 €	10 035,49 €								
LE PALAIS SUR VIENNE	BESEAU DE CHALEIR - ETUDE DE FASABUTE CHAUFFERIE BOIS	2017S46	2017S46	ENC ESP	49 349,01 €	22 207,05 €								
LE VIGEN	ALLEE DES POMMIERS	1809TE003	1809TE003	IN ECP	1 943,04 €	874,38 €								
LE VIGEN	SALAS	1809TE003	1809TE003	IN ECP	940,70 €	940,70 €								
LE VIGEN	SALAS	1809TE003	1809TE003	IN ECP	940,70 €	940,70 €								
MAGNAC LAYAL	ECLAIRAGE DEBU TERRAIN DE FOOTBALL	1902U002	1902U002	ADM EP	3 416,62 €	1 537,48 €								
MOISSANES	RD 139 ENTRE BOURG - EP-SURPENNEVAIRE	1902TE01	1902TE01	IN ECP	4 720,11 €	2 124,08 €								
MOISSANES	SOUROUX - INSTALLATION NOUVEAU CANDELABRE	1608E1363	1608E1363	ENC ESP	2 675,00 €	2 600,00 €								
MOISSANES	DIAGNOSTIC energetique GYMNASIE LE LAC	2017S46	2017S46	ENC ESP	38 000,00 €	17 100,00 €								
NEUIL	CENTRE BOURG	1902TE03	1902TE03	IN LOT	5 088,62 €	2 289,88 €								
NEUIL	CENTRE BOURG	1902TE03	1902TE03	IN LOT	41 538,97 €	18 701,34 €								
NEUIL	BOURDELAS	1904U001	1904U001	IN ECP	2 906,55 €	1 307,95 €								
NEUIL	BOURDELAS	1904U001	1904U001	IN ECP	1 905,00 €	4 035,00 €								
PAYS DES SAINT YREIX	CHEMIN DE LA VIE CREUSE	1901TE03	1901TE03	IN ECP	4 408,30 €	1 983,74 €								
PEYRAT DE BELCAC	LACOURJURE	1905X005	1905X005	IN EXT	8 217,39 €	8 217,39 €								
PEYRAT LE CHATEAU	BALANDEIX	1611S003	1611S003	IN MOOD	4 609,06 €	4 609,06 €								
PEYRAT LE CHATEAU	BALANDEIX	1611S003	1611S003	IN MOOD	29 442,10 €	13 248,95 €								
PEYRAT LE CHATEAU	PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	1710TE002	1710TE002	IN ECP	66 586,03 €	29 963,71 €								
RAZES	COMPLEXE SPORTIF	1711E021	1711E021	IN ECP	2 492,97 €	2 492,97 €								
RAZES	GYMNASIE - OTD + ETUDE APPRO. EN ENERGIE	2017S47	2017S47	ENC ESP	4 250,00 €	3 400,00 €								
RIUHAC RANCON	RUE DE MONTIGNAC - ETUDE DU COT L'HERMINIER	1906TE005	1906TE005	IN ECP	1 374,74 €	618,63 €								
RIUHAC RANCON	RUE DE MONTIGNAC - ETUDE DU COT L'HERMINIER	1906TE005	1906TE005	IN ECP	618,63 €	618,63 €								
RIUHAC RANCON	RUE DE MONTIGNAC - ETUDE DU COT L'HERMINIER	1906TE005	1906TE005	IN ECP	872,24 €	872,24 €								
ROCHECHOUART	FESTIF	1811D001	1811D001	ADM EP	5 814,90 €	5 814,90 €								
ROCHECHOUART	PLACE DU CHATEAU	1610TE007	1610TE007	IN EXT	12 981,56 €	5 941,70 €								
ROCHECHOUART	PLACE DU CHATEAU	1610TE007	1610TE007	IN EXT	5 370,00 €	2 416,50 €								
SAILLAT SUR VIENNE	ECO POINT SALLE DES FEITES ET BORDURE CITY STADE	1902U001	1902U001	ADM EP	1 800,00 €	810,00 €								
SAILLAT SUR VIENNE	ECO POINT SALLE DES FEITES ET BORDURE CITY STADE	1902U004	1902U004	IN ECP	1 800,00 €	810,00 €								

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLON ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-67

Objet :

FINANCES

**AP 2020-01 : ATTRIBUTION
DES SUBVENTIONS.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquels disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26/08/2005, et notamment son article 7, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu les délibérations successives, relatives à la participation du SEHV aux opérations d'éclairage public, de télécommunication et de maîtrise de l'énergie ;

Considérant les opérations sollicitées par les collectivités adhérentes lors de l'élaboration des programmes 2020.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;

Signé par : Georges
DARGENTOLLE

Date : 19/11/2020

Qualité : Président



Nombre de sièges : 67.

- **DE PORTER l'autorisation de programme AP n°2020-01 à un total de 553 018.62 €**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;

- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2020 : 250 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2021 : 152 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2022 : 151 018.62 € chapitre 204

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;

- **PORTE l'autorisation de programme AP n°2020-01 à un total de 553 018.62 €**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;

- **RETIENT** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2020 : 250 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2021 : 152 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2022 : 151 018.62 € chapitre 204

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2020-67

Objet :

FINANCES

AP 2020-01 : ATTRIBUTION
DES SUBVENTIONS.

COMMUNES	Libellés	Références opérations	Références Chantiers	Programmes	BP 2020 - AP 2020-01 12/03/2020		DM N°2020-01 - AP 2020-01 12/11/2020		ECARTS AU 12/11/2020	
					Montants TVX HT	Subventions	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées
AMBAZAC	AVENUE DE LA LIBERATION	2001E001	2001TE002	TN ECP	18 950,50 €	8 527,73 €				
AMBAZAC	CARREFOUR BIBLIOTHEQUE	2001E001	2001TE003	TN ECP	6 599,50 €	2 969,78 €				
BEYNAC	CENTRE BOURG	1909E004	1909TE014	TN ECP	38 000,00 €	17 100,00 €				
BLANZAC	MAUBERT - CHARBONNIERE	1908E001	1908TE003	TN ECP	4 482,53 €	2 017,14 €				
BLOND	RUE DES TILLEULS (REPORT 2018-AP01)	1710E010	1710TE021	TN ECP	3 000,56 €	1 350,40 €				
BLOND	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - LOGEMENT	2017547	2006EE641	ENE ESP			1 125,00 €	900,00 €	900,00 €	617,81 €
BOISSEUIL	LA PLAINE : POSTE 31 - BOS VIEUX : POSTE 5	1908E002	1908TE004	TN ECP	6 900,66 €	3 105,30 €	8 273,57 €	3 723,11 €		
BOISSEUIL	FESTIF	1911U001	1911TU001	ADM EP	1 207,00 €	181,05 €				
BOISSEUIL	PLACE DE LA MAIRIE	1912E003	1912TE005	TN ECP	16 202,00 €	7 290,90 €				
BOISSEUIL	LA FORESTIERE - POSTE 16	2001E003	2001TE005	TN ECP	1 583,00 €	712,35 €				
BUSSIÈRE GALANT	ESPACE HERMELINE	1908E004	1908TE007	TN ECP	20 255,77 €	9 115,10 €				
CC PAYS DE NEXON MONTS DE CHALUS	ETUDE DE FASABILITE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR - CHALUS	2017546	2009FE988	ENE ESP			7 420,00 €	5 936,00 €	5 936,00 €	
CC PAYS DE NEXON MONTS DE CHALUS	ETUDE DE FASABILITE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR - LES CARs	2017546	2009FE989	ENE ESP			4 060,00 €	3 248,00 €	3 248,00 €	
CC PAYS DE NEXON MONTS DE CHALUS	ETUDE DE FASABILITE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR - NEXON	2017546	2009FE990	ENE ESP			9 700,00 €	7 760,00 €	7 760,00 €	
CC VAL DE VIENNE	PARC ACTIVITES DU GRAND RIEUX (REPORT 2018-AP01)	1803E004	1803TE007	TN ECP	1 961,03 €	882,46 €				
CHALUS	Lotissement la Tranchardie (REPORT 2018-AP01)	1310L002	1310TE021	TN LOT	26 893,48 €	12 102,07 €				
CHALUS	Lotissement la Tranchardie (REPORT 2018-AP01)	1310L002	1510TE007	TN REN	3 939,29 €	3 939,29 €				
CHALUS	Lotissement la Tranchardie (REPORT 2018-AP01)	1310L002	1510TE008	TN REN	3 308,93 €	1 489,02 €				
CHALUS	Lotissement la Tranchardie (REPORT 2018-AP01)	1310L002	1510TV006	TN REN	3 200,00 €	3 200,00 €				
CHAMBORET	LOTISSEMENT LA MARIEE (REPORT 2018-AP01)	1605L001	1702TE009	TN LOT	41 047,72 €	18 471,47 €	12 019,10 €	5 408,60 €		1 546,88 €
CHAPTELAT	CENTRE BOURG - POSTE 2	1909E001	1909TE007	TN ECP	8 581,59 €	3 861,72 €				
CHAPTELAT	FESTIF	1911U004	1911TU004	ADM EP	9 645,05 €	1 446,76 €				
CHAPTELAT	GRUPE SCOLAIRE - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT	2017547	2002EE280	ENE ESP	1 875,00 €	1 500,00 €				
CHAPTELAT	GRUPE SCOLAIRE - ETUDE D'OPTIMISATION THERMIQUE DYNAMIQUE	2017547	2001EE106	ENE ESP	1 875,00 €	1 500,00 €				
CHATEAUNEUF LA FORET	ECLAIRAGE SOLAIRE	1910U001	1910TU001	ADM EP	12 228,49 €	5 502,82 €				
CHATEAUNEUF LA FORET	TRAVAUX PREPARATOIRES CHAMP DE FOIRE	1911U003	1911TU003	ADM EP	6 816,56 €	3 067,45 €				
CHATEAUNEUF LA FORET	ROUTE DE MOUSSANAS	1910R003	2009TV003	TN REN			7 140,00 €	7 140,00 €	7 140,00 €	
CHATEAUNEUF LA FORET	ROUTE DE MOUSSANAS	1910R003	2009TE013	TN REN			19 250,00 €	19 250,00 €	19 250,00 €	
CHERONNAC	LA BUZATIÈRE	1910R008	2009TV002	TN REN			3 169,15 €	3 169,15 €	3 169,15 €	
CHERONNAC	LA BUZATIÈRE	1910R008	2009TE012	TN REN			4 996,19 €	4 996,19 €	4 996,19 €	
COMPREGNAC	CAMPING MUNICIPAL	1711E017	1711TE033	TN ECP			22 172,46 €	9 977,61 €	9 977,61 €	
COUSSAC BONNEVAL	LOGEMENT - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT	2017547	1911EE1336	ENE ESP	1 125,00 €	900,00 €				1 135,99 €
COUZEIX	RUE D'ANGLARD (REPORT 2018-AP01)	1711E006	1711TE011	TN ECP	16 760,00 €	7 542,00 €	19 284,42 €	8 677,99 €		
COUZEIX	LOTISSEMENT JACQUELINE AURIOL (REPORT 2018-AP01)	1712L001	1803TE001	TN LOT	8 881,28 €	3 996,58 €				
CUSSAC	PARKING LA FONTANELLE	1910E001	1910TE002	TN ECP	20 325,50 €	9 146,48 €				
DOMPS	ECLAIRAGE SOLAIRE COMBE BOYER	1809E004	1910TE001	TN ECP	4 458,05 €	2 006,12 €				
EYJEAUX	AMENAGEMENT PLACE CENTRE BOURG (REPORT 2018-AP01)	1711E018	1711TE034	TN ECP	24 514,86 €	11 031,68 €				
EYMOUTIERS	COMPLEXE SPORTIF (REPORT 2018-AP01)	1710E001	1710TE004	TN ECP	67 368,87 €	30 315,99 €				
FETIAT	FESTIF	2001U001	2001TU001	ADM EP	8 475,60 €	1 271,34 €				
FLAVIGNAC	PLACE DE GAULLE	1908E005	1908TE008	TN ECP	24 000,00 €	10 800,00 €	1 407,72 €	1 407,72 €	1 407,72 €	
FLAVIGNAC	LE BROUILLET	1910R004	2009TV006	TN REN						
FLAVIGNAC	CENTRE BOURG	2001E002	2001TE004	TN ECP	2 308,49 €	1 038,82 €				
FLAVIGNAC	CENTRE BOURG - POSTE 10	2008E001	2008TE003	TN ECP			6 146,36 €	2 765,86 €	2 765,86 €	
GLANDON	RUE DE TOINE	1908E008	1908TE012	TN ECP	12 355,00 €	5 559,75 €				
GLANDON	LOTISSEMENT MAISON NEUVE	1812D001	1905TE002	TN LOT	6 144,65 €	2 765,09 €	9 622,66 €	4 330,20 €	4 330,20 €	
GLANGES	LE BOURG	1812D004	2001TE001	TN EFF						
LA GENETOUSE	LE CHATAIN	1802R006	2008TV001	TN REN			1 356,71 €	1 356,71 €	1 356,71 €	
LA GENETOUSE	LES LANDES	1910R009	2003TE001	TN REN			4 071,67 €	3 500,00 €	3 500,00 €	
LA GENETOUSE	LES LANDES	1910R009	2003TV001	TN REN			2 256,80 €	2 256,80 €	2 256,80 €	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLOIN ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-68

Objet :

FINANCES

**AUTORISATION
D'ENGAGER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT
2021
AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF DU BUDGET
PRINCIPAL 2021.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le budget primitif du BUDGET PRINCIPAL 2021 du Syndicat Energies Haute-Vienne sera voté au plus tard le 15 avril 2021 ;

Considérant que la réalisation de certaines opérations d'investissement devra commencer dès le début de l'année 2021, sans attendre le vote le budget primitif du BUDGET PRINCIPAL 2021 ;

Considérant que le montant des dépenses d'investissement, ainsi autorisé reste plafonné au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- Pour l'exercice 2021, et dans l'attente du vote du budget primitif du BUDGET PRINCIPAL par l'assemblée plénière, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement proposées, par chapitre, dans le tableau suivant :

Nombre de sièges : 67.**DELIBERATION 2020-68****Objet :****FINANCES****AUTORISATION
D'ENGAGER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT
2021
AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF DU BUDGET
PRINCIPAL 2021.**

Chapitres	Désignation	Montants autorisés à engager pour l'exercice 2021 avant le vote du BP 2021 en euros : 25 % du BP 2020 primitif
13	Subventions d'investissement	250.00
16	Emprunts et dettes assimilés	156 104.00
20	Immobilisations incorporelles	26 534.00
21	Immobilisations corporelles	17 368.00
23	Travaux en cours	4 240 352.00
4581	Opérations d'investissement sous mandat	1 666 020.00

- Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, d'autoriser l'exécutif à les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

A savoir, pour l'exercice 2021 :

N°2020-01	204	100 % des crédits ouverts
N°2019-01	204	100 % des crédits ouverts

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'APPROUVER** la réalisation d'opérations d'investissement dès le début de l'année 2021, sans attendre le vote du Budget Principal qui interviendra avant le 15 avril 2021 ;
- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par chacun des chapitres proposés ;



Nombre de sièges : 67.

- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice considéré, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans les autorisations de programme délibérées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation d'opérations d'investissement dès le début de l'année 2021, sans attendre le vote du Budget Principal qui interviendra avant le 15 avril 2021 ;
- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par chacun des chapitres proposés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice considéré, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans les autorisations de programme délibérées.

DELIBERATION 2020-68

Objet :

FINANCES

**AUTORISATION
D'ENGAGER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT
2021
AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF DU BUDGET
PRINCIPAL 2021.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLOIN ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-69

Objet :

FINANCES

**AUTORISATION
D'ENGAGER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT
2021
AVANT LE VOTE DU BUDGET
ANNEXE IRVE 2021.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget annexe IRVE 2021 du Syndicat Energies Haute-Vienne sera voté au plus tard le 15 avril 2021 ;

Considérant que la réalisation de certaines opérations d'investissement devra commencer dès le début de l'année 2021, sans attendre le vote budget annexe IRVE 2021 ;

Considérant que le montant des dépenses d'investissement, ainsi autorisé reste plafonné au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- Pour l'exercice 2021, et dans l'attente du vote du Budget annexe IRVE par l'assemblée plénière, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement proposées, par chapitre, dans le tableau suivant :

Nombre de sièges : 67.

Chapitre	Désignation	Montant autorisé à engager pour l'exercice 2021 avant le vote du B annexe IRVE 2021 en euros : 25 % du B annexe IRVE 2020 primitif
23	Travaux en cours	201 984.00

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'APPROUVER** la réalisation d'opérations d'investissement dès le début de l'année 2021, sans attendre le vote du Budget annexe IRVE 2021 qui interviendra avant le 15 avril 2021 ;
- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par chacun des chapitres proposés ;
- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice considéré, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans les autorisations de programme délibérées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation d'opérations d'investissement dès le début de l'année 2021, sans attendre le vote du Budget annexe IRVE 2021 qui interviendra avant le 15 avril 2021 ;
- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par chacun des chapitres proposés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice considéré, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans les autorisations de programme délibérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2020-69

Objet :

FINANCES

**AUTORISATION
D'ENGAGER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT
2021
AVANT LE VOTE DU BUDGET
ANNEXE IRVE 2021.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLON ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-70

Objet :

FINANCES

**FACTURATION DES
DEMANDES D'EXTENSION
DES RESEAUX DE
TELECOMMUNICATION**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la délibération n° 2015-047 en date du 30 septembre 2015 fixant la participation des demandeurs de raccordement aux infrastructures de télécommunications électroniques propriétés du SEHV ;

Vu la délibération n° 2018-03 en date du 31 janvier 2018 modifiant la délibération 2015-47.

Considérant que le financement de l'opération est assuré par le SEHV qui en demande le remboursement TTC intégral au demandeur, ce financement comportant :

- ✓ Les éventuels frais d'études réalisées par le SEHV ;
- ✓ Les coûts de construction de génie-civil spécifiques à l'opération ;
- ✓ Les coûts de fourniture et de pose des matériels et accessoires nécessaires à la réalisation de l'infrastructure demandée ;
- ✓ L'ensemble des coûts des prestations complémentaires qui seraient rendues nécessaires à la bonne réalisation du projet ;
- ✓ Les frais de maîtrise d'œuvre.

Nombre de sièges : 67.

Considérant que la participation financière du demandeur est exigée préalablement à la réalisation des travaux et, le cas échéant, rectifiée à la vue du décompte général de l'entreprise exécutive ;

Considérant qu'il est très difficile de connaître, à priori, le montant final de la participation des demandeurs de raccordement aux infrastructures de télécommunications électroniques.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **QUE** les contributions des demandeurs de raccordement aux infrastructures de télécommunications électroniques, **à compter du 1^{er} janvier 2021**, fassent l'objet d'un acompte de 70 % calculé sur le montant de l'estimation initiale des travaux et exigible lors de leur demande ferme d'alimentation. Le solde de la contribution définitive sera facturé à compter de la réception prononcée sans réserve des travaux par les services du SEHV.
- **QUE** cette nouvelle modalité de remboursement ne s'applique pas aux contributions forfaitaires exigibles en application des dispositions de la délibération n° 2018-03 en date du 31 janvier 2018 précitée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE QUE** les contributions des demandeurs de raccordement aux infrastructures de télécommunications électroniques, **à compter du 1^{er} janvier 2021**, fassent l'objet d'un acompte de 70 % calculé sur le montant de l'estimation initiale des travaux et exigible lors de leur demande ferme d'alimentation. Le solde de la contribution définitive sera facturé à compter de la réception prononcée sans réserve des travaux par les services du SEHV.
- **APPROUVE QUE** cette nouvelle modalité de remboursement ne s'applique pas aux contributions forfaitaires exigibles en application des dispositions de la délibération n° 2018-03 en date du 31 janvier 2018 précitée.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2020-70

Objet :

FINANCES

FACTURATION DES
DEMANDES D'EXTENSION
DES RESEAUX DE
TELECOMMUNICATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLON ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-71

Objet :

MARCHES PUBLICS

**MARCHE « ETUDES ET
TRAVAUX
D'ELECTRIFICATION,
D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE
RESEAUX
DE
TELECOMMUNICATION »**

1/3

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2124-1, L.2113-10 et R2162-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article R 2185-1 qui énonce le principe selon lequel, l'acheteur peut, à tout moment, abandonner la procédure d'attribution d'un marché public en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général.

Considérant la consultation publiée le 07 août 2020 relative au marché n°2020Z13 à procédure formalisée concernant des prestations d'études et travaux d'électrification, d'éclairage public et de réseaux de télécommunications.

Vu le règlement de consultation fixant la date limite de remise des offres au 21 septembre 2020 à 16h00 au plus tard.

Considérant qu'une erreur juridique a été constatée après la mise en concurrence pouvant mettre en cause la sécurité juridique de la procédure et du marché qui aurait été conclu ;

Considérant que l'intérêt général peut être constitué par des motifs juridiques et techniques ;

**Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 19/11/2020
Qualité : President**

Nombre de sièges : 67.

Considérant que sur le fondement de l'article R 2185-1 le SEHV a décidé de déclarer le marché d'études et travaux d'électrification, d'éclairage public et de réseaux de télécommunications sans suite.

Vu l'arrêté de déclaration sans suite en date du 16 septembre 2020 pour ce même marché n°2020Z13 pris par Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose de lancer une nouvelle procédure concernant des prestations d'études et travaux d'électrification, d'éclairage public et de réseaux de télécommunications.

Considérant que les montants annuels estimés, alloués aux travaux d'électrification de télécommunication et d'éclairage public, sont les suivants :

- | | |
|--|-------------------|
| • Pour l'activité de DISSIMULATION : | 6 700 000.00 € HT |
| • Pour l'activité de RACCORDEMENT : | 1 000 000.00 € HT |
| • Pour l'activité de RENFORCEMENT : | 1 200 000.00 € HT |
| • Pour l'activité de SECURISATION : | 1 400 000.00 € HT |
| • Pour l'activité d'ECLAIRAGE PUBLIC : | 1 800 000.00 € HT |

Soit un montant total annuel estimé à : **12 100 000.00 € HT.**

Considérant que, pour ces activités, le SEHV, au titre de l'article L.1213-3 du code de la commande publique, a la qualité d'entité adjudicatrice.

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne précise que ce nouveau marché comporterait 3 lots mono-attributaires, définis ainsi :

Allotissement :

(Allotissement géographiques correspondant au périmètre des secteurs territoriaux d'énergie du SEHV, regroupés en 3 lots) :

- **LOT N°1 : NORD** (secteurs territorial énergie NORD ET EST) ;
- **LOT N°2 : CENTRE-EST** (secteurs territorial énergie CENTRE ET SUD EST) ;
- **LOT N°3 : SUD-OUEST** (secteurs territorial énergie SUD ET OUEST).

Forme et durée du marché :

Ce marché serait publié sous la forme d'un appel d'offres ouvert, construit sous la technique de l'accord cadre à bons de commandes et conclu pour une période ferme de deux ans reconductibles deux fois par période de deux ans, soit une durée maximale de six ans.

DELIBERATION 2020-71

Objet :

MARCHES PUBLICS

MARCHE « ETUDES ET TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION »

Nombre de sièges : 67.

Montant :

Le montant estimé pour l'ensemble de ces lots sur la durée maximale du marché serait de **72 600 000.00 € HT.**

Monsieur le Président propose :

- **D'AUTORISER** la passation du marché « **ETUDES ET TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS** » tel que défini précédemment.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la passation du marché « **ETUDES ET TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS** » tel que défini précédemment.

DELIBERATION 2020-71

Objet :

MARCHES PUBLICS

MARCHE « ETUDES ET TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION »

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

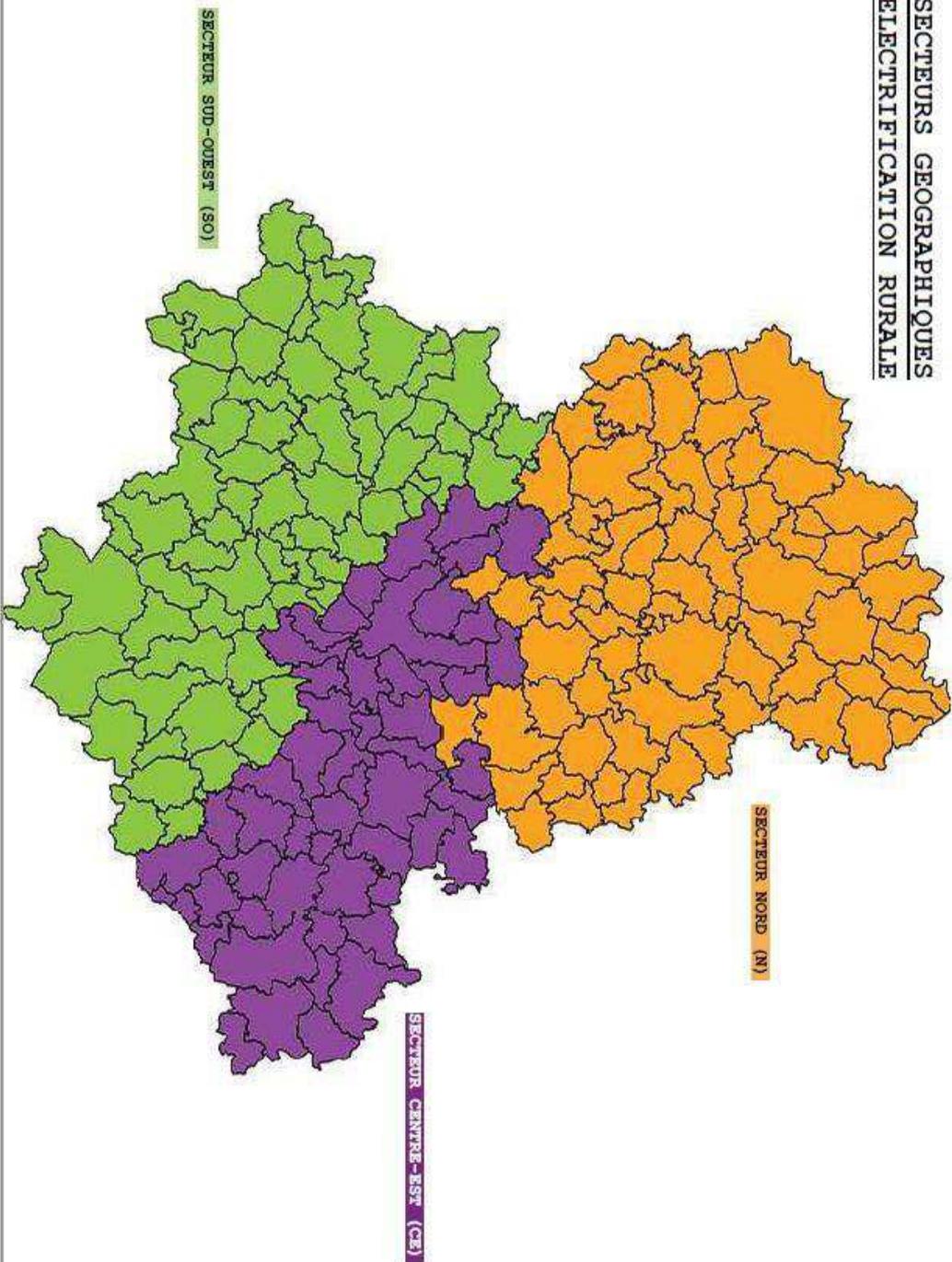
Au registre sont les signatures.

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

**SECTEURS GEOGRAPHIQUES
ELECTRIFICATION RURALE**



Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le



ID : 087-258708585-20201116-202071-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLOIN ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-72

Objet :

MARCHES PUBLICS

**GROUPEMENT DE
COMMANDE
MAINTENANCE :
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
SIGNER LES MARCHES.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoient que la délibération autorisant l'exécutif à signer un marché public puisse être prise en amont de la procédure de passation dès lors :

- Qu'elle précise obligatoirement et, au minimum :
 - La définition de l'étendue du besoin à satisfaire,
 - Le montant prévisionnel du marché à passer
- Et autorise expressément la signature du marché à venir ;

Vu la délibération 2020-30 du 12 mars 2020 par laquelle le Comité Syndical a constitué un groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques et de ventilation ouvert aux collectivités adhérentes à ESP87 ;

Vu que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et/ou accords-cadres objets du présent rapport est celle du SEHV, coordonnateur dudit groupement (article 4 de la convention constitutive du groupement).

Considérant que le recensement des besoins a été conduit auprès des collectivités souhaitant adhérer au dit groupement ;

**Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 19/11/2020
Qualité : Président**

Nombre de sièges : 67.

Considérant qu'à la suite de ce recensement, la forme du marché proposée à l'assemblée du 25 juin 2020 doit être adaptée pour répondre au mieux aux besoins exprimés ;

Considérant qu'il est plus judicieux de lancer 2 marchés, un premier ayant pour objet la maintenance et l'exploitation des installations thermiques, climatiques et de ventilation des bâtiments, un second ayant pour objet l'étude, la fourniture et la pose de systèmes de commandes et/ou de Gestion Technique Centralisée ;

Considérant que le marché relatif la maintenance et l'exploitation des installations thermiques, climatiques et de ventilation des bâtiments a été publié le 16 octobre 2020 sous la forme suivante :

Accord-cadre alloti, sans minimum ni maximum pour chacun des lots, dont la durée totale est de 42 mois (18 + 12 + 12 mois), passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert exécuté par bons de commandes, prévue aux articles R. 2161-2 à R. 2161-5 et par les articles R. 2162-1 et R. 2162-2 - R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, comportant 4 lots mono-attributaires définis comme suit :

DELIBERATION 2020-72

Objet :

MARCHES PUBLICS

**GROUPEMENT DE
COMMANDE
MAINTENANCE :
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
SIGNER LES MARCHES.**

➤ **Lots n°1 à n°3** : Lots géographiques intégrant les prestations de maintenance, conduite et exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement d'air, et de climatisation, pour un (des) site(s) alimenté(s) par des installations autres que des chaufferies fonctionnant au bois granulés ou plaquettes forestières :

1- Équipements standards – hors chaufferie bois pour les communes de : Aureil, Boisseuil, Chamborêt, Glanges, Janailhac, Moissannes, Neuvic Entier, Nexon, Saint-Germain-Les-Belles, Saint-Just-le-Martel, Saint-Martin-Terressus et Le Vigen : **montant estimatif à 490 000.00 euros HT** ;

2- Équipements standards – hors chaufferie bois pour les communes de : Bosmie l'Aiguille, Champsac, Couzeix, Javerdat, Jourgnac, Saillat-sur-Vienne, Saint-Gence, Veyrac et la Communauté de communes Val-de-Vienne : **montant estimatif à 600 000.00 euros HT** ;

3- Équipements standards – hors chaufferie bois pour les communes de : Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Compreignac, Fromental, Nantiat, Razès, Le Palais-sur-Vienne, Rilhac-Rancon, Saint-Pardoux-le-Lac, Saint-Priest-Taurion, Saint-Sornin-Leulac, Vaulry et le SEHV : **montant estimatif à 570 000.00 euros HT** ;

➤ **Lot n°4** : Lot technique intégrant les prestations de maintenance, de conduite et d'exploitation de l'ensemble des installations, de tous les membres, munies d'une production de chauffage au bois granulés ou plaquettes forestières, ainsi que les équipements associés (chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement d'air, et de climatisation) du, ou des, site(s) alimenté(s) par cette installation : **montant estimatif à 200 000.00 euros HT** ;

Nombre de sièges : 67.

Considérant que l'estimation globale du marché, comprenant l'ensemble des lots pour la durée maximale du marché, est de **1 860 000.00 € HT** ;

Considérant que le marché relatif à l'étude, la fourniture et la pose de systèmes de commandes et/ou de gestion technique centralisée sera lancé ultérieurement ;

Considérant qu'en conséquence il y a lieu d'annuler la délibération 2020-42 du 25 juin 2020.

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **DE L'AUTORISER**, après avis de la commission d'appel d'offres, à signer les marchés ainsi lancés ;

Cette autorisation est sollicitée aux fins de constitution et de signature de l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

- **D'ANNULER** la délibération 2020-42 du 25 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE LE PRESIDENT DU SEHV**, après avis de la commission d'appel d'offres, à signer les marchés ainsi lancés ;

Cette autorisation est sollicitée aux fins de constitution et de signature de l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

- **ANNULE** la délibération 2020-42 du 25 juin 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2020-72

Objet :

MARCHES PUBLICS

**GROUPEMENT DE
COMMANDE
MAINTENANCE :
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
SIGNER LES MARCHES.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLOIN ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDANNE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-73

Objet :

MARCHES PUBLICS

**ACCORD CADRE
D'« ETUDES
ENERGETIQUES » :
ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
SIGNER LES MARCHES.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code de la Commande Publique ; et notamment les articles L.2124-1 et L.2113-10 ;

Vu les articles L.5211-2 et L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n° 2020-32 publiée le 26 mars 2020 dont l'objet est le lancement du marché « études énergétiques » ;

Considérant le besoin de renouveler le marché d'études énergétiques pour le compte du SEHV et des collectivités adhérentes à ESP87 ;

Considérant le recensement des besoins effectué par le service dans le cadre de ses activités, dont le montant estimé est supérieur aux seuils européens, qu'il y aurait donc lieu d'engager une consultation en procédure formalisée ;

Considérant la publication de la consultation en date du 24 juin 2020 expirant le 31 juillet 2020 à 12h00 au plus tard ;

Nombre de sièges : 67.

Considérant que le marché a été passé en accord-cadre, pour une durée de deux ans, renouvelable 2 fois un an, et comporte deux lots, selon le type des études concernées :

- **Lot n°1 : « Etudes énergétiques de bâtiments »**, avec un minimum de 80 000.00 € HT et un maximum de 400 000.00 € HT pour la durée totale du marché.

- **Lot n°2 : « Etudes de faisabilité de production d'énergie thermique à base d'EnR »**, sans minimum, et avec un maximum de 400 000.00 € HT pour la durée totale du marché.

Considérant que chaque lot de l'accord-cadre est mono-attributaire;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offre s'est réuni le jeudi 22 octobre 2020 et que le quorum de cette CAO était atteint ;

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne informe l'assemblée de la décision de la CAO réunie le 22 octobre :

- **D'ABANDONNER LA PROCEDURE pour le lot n°1 « ETUDES ENERGETIQUES DE BATIMENTS »** et ce, au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues ;
- **DE RELANCER** une nouvelle procédure en Appel d'Offre Ouvert pour le **lot N°1 : « ETUDES ÉNERGÉTIQUES DE BÂTIMENTS »**, avec un minimum de 80 000.00 € HT et un maximum de 400 000.00 € HT pour la durée totale du marché ;
- **D'ATTRIBUER le lot N°2 : « ETUDES DE FAISABILITÉ DE PRODUCTION D'ÉNERGIE THERMIQUE À BASE D'ENR »** au candidat suivant :

**ILAO
M.VERRON
8 B rue des greffières
17140 LAGORD
SIRET : 45158454400022**

Pour un montant valorisé à : 152 011.56 euros HT (soit 182 413.88 euros TTC) sur la durée totale du marché.

DELIBERATION 2020-73

Objet :

MARCHES PUBLICS

**ACCORD CADRE
D'« ETUDES
ENERGETIQUES » :
ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
SIGNER LES MARCHES.**



Nombre de sièges : 67.

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose à l'assemblée, suite à la décision de la CAO réunie le 22 octobre :

- **DE L'AUTORISER** à signer, **suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres**, le marché précité (lot n°1 et lot n°2) et toutes les pièces afférentes à celui-ci, ainsi que les avenants le cas échéant.

Cette autorisation est sollicitée aux fins de constitution et de signature de l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE LE PRESIDENT DU SEHV** à signer, **suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres**, le marché précité (lot n°1 et lot n°2) et toutes les pièces afférentes à celui-ci, ainsi que les avenants le cas échéant.

Cette autorisation est sollicitée aux fins de constitution et de signature de l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2020-73

Objet :

MARCHES PUBLICS

**ACCORD CADRE
D'« ETUDES
ENERGETIQUES » :
ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
SIGNER LES MARCHES.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLOIN ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-74

Objet :

**MARCHES PUBLICS
MARCHE DE FOURNITURE,
POSE ET INSTALLATION
D'INFRASTRUCTURES DE
RECHARGES POUR
VEHICULES ELECTRIQUES
(IRVE) : ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
SIGNER LES MARCHES.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu l'article L2224-37 du Code général des collectivités territoriales permettant aux communes de transférer la compétence infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) aux autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'article 3.3 des statuts du SEHV qui l'habilite à exercer, en lieu et place de ses membres qui en font la demande ou de sa propre initiative, les compétences relatives aux infrastructures de charge pour véhicules électriques conformément à l'article L.2224-37 du CGCT ;

Vu la délibération n° 2019-40 du 16 octobre 2019 approuvant le schéma actualisé de déploiement des IRVE sur le périmètre de compétence du SEHV et autorisant Monsieur le Président à sa mise en œuvre ;

Nombre de sièges : 67.

Vu la délibération n° 2019-41 du 16 octobre 2019 approuvant la convention fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE ;

Vu la délibération n° 2020-04 du 23 janvier 2020 acceptant le transfert de la compétence IRVE des communes du schéma ;

Vu la délibération n° 2020-31 du 12 mars 2020 autorisant le lancement du marché pour la fourniture et l'installation des IRVE en appel d'offre ouvert.

Considérant le marché n'a finalement pas été alloué comme prévu au départ du fait du retrait de la DIRCO sur le projet du SEHV pour l'installation de bornes ultra rapides :

(Pour rappel :

Lot 1 : IRVE dites « normales » et « rapides »

Lot 2 : IRVE dites « ultra rapides ».)

DELIBERATION 2020-74**Objet :****MARCHES PUBLICS**

**MARCHE DE FOURNITURE,
POSE ET INSTALLATION
D'INFRASTRUCTURES DE
RECHARGES POUR
VEHICULES ELECTRIQUES
(IRVE) : ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
SIGNER LES MARCHES.**

Considérant que le marché a été passé sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire sans minimum ni maximum en appel d'offres ouvert conformément au 1° de l'article L.2125-1 du code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code ;

Considérant que le marché sera exécuté sur le périmètre de compétence du SEHV et conclu jusqu'à la mise en service prononcée sans réserve de la dernière borne ;

Considérant que le marché de fourniture, pose et installation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) a pour objet la conclusion d'accord-cadre à bons de commande de fourniture, de pose, d'installation, de raccordement électrique, de connexion au réseau de télécommunication électronique et de mise en service d'IRVE à vocation publique ;

Considérant que ce marché a été publié le 22 juillet 2020 et que la consultation expirait le 14 septembre 2020 à 16h00 ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le jeudi 22 octobre 2020 à 14h et que le quorum de cette CAO était atteint.

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne informe l'assemblée de la décision de la CAO réunie le 22 octobre :

- **D'ATTRIBUER** le marché « **FOURNITURE, POSE ET INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)** » au candidat suivant :

**INEO RESEAUX CENTRE
STEPHANE BASTIER
1 rue de l'artisanat – ZA Les Bardys
87 480 SAINT PRIEST TAURION
SIRET : 40985159900319**

Pour un montant retenu de : 385 415.00 euros HT (soit 462 498.00 euros TTC) sur la durée totale du marché.

Nombre de sièges : 67.

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose à l'assemblée, suite à la décision de la CAO réunie le 22 octobre :

- **DE L'AUTORISER** à signer, **suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres**, le marché précité et toutes les pièces afférentes à celui-ci, ainsi que les avenants le cas échéant.

Cette autorisation est sollicitée aux fins de constitution et de signature de l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE LE PRESIDENT** à signer, **suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres**, le marché précité et toutes les pièces afférentes à celui-ci, ainsi que les avenants le cas échéant.

Cette autorisation est sollicitée aux fins de constitution et de signature de l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2020-74

Objet :

MARCHES PUBLICS

**MARCHE DE FOURNITURE,
POSE ET INSTALLATION
D'INFRASTRUCTURES DE
RECHARGES POUR
VEHICULES ELECTRIQUES
(IRVE) : ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
SIGNER LES MARCHES.**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLON ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-75

Objet :

**MARCHES PUBLICS
MARCHE TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DES
EMPLACEMENTS
D'INFRASTRUCTURES DE
RECHARGE DE VEHICULES
ELECTRIQUES (IRVE) :
ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
SIGNER LES MARCHES.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu l'article L2224-37 du Code général des collectivités territoriales permettant aux communes de transférer la compétence infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) aux autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'article 3.3 des statuts du SEHV qui l'habilite à exercer, en lieu et place de ses membres qui en font la demande ou de sa propre initiative, les compétences relatives aux infrastructures de charge pour véhicules électriques conformément à l'article L.2224-37 du CGCT ;

Vu la délibération n° 2019-40 du 16 octobre 2019 approuvant le schéma actualisé de déploiement des IRVE sur le périmètre de compétence du SEHV et autorisant Monsieur le Président à sa mise en œuvre ;

Nombre de sièges : 67.

Vu la délibération n° 2019-41 du 16 octobre 2019 approuvant la convention fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE ;

Vu la délibération n° 2020-04 du 23 janvier 2020 acceptant le transfert de la compétence IRVE des communes du schéma ;

Vu la délibération n° 2020-31 du 12 mars 2020 autorisant le lancement du marché pour la fourniture et l'installation des IRVE en appel d'offre ouvert.

Considérant que le marché a été alloti comme suit de façon à couvrir le territoire de compétence de l'installation des IRVE :

- **Lot 1 : EST**
- **Lot 2 : OUEST**

DELIBERATION 2020-75

Objet :

MARCHES PUBLICS

**MARCHE TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DES
EMPLACEMENTS
D'INFRASTRUTURES DE
RECHARGE DE VEHICULES
ELECTRIQUES (IRVE) :
ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
SIGNER LES MARCHES.**

Considérant que le marché a été passé sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire sans minimum ni maximum en appel d'offres ouvert conformément au 1° de l'article L.2125-1 du code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code ;

Considérant que le marché sera exécuté sur le périmètre de compétence du SEHV et conclu jusqu'à la mise en service prononcée sans réserve de la dernière borne.

Considérant que le marché de travaux d'aménagement des emplacements d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) a pour objet des travaux d'aménagement des emplacements destinés à accueillir des IRVE à vocation publique ;

Considérant que ce marché a été publié le 22 juillet 2020 et que la consultation expirait le 14 septembre 2020 à 16h00 ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le jeudi 22 octobre 2020 à 14h et que le quorum de cette CAO était atteint.

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne informe l'assemblée de la décision de la CAO réunie le 22 octobre :

- **D'ATTRIBUER le lot n° 1 EST**

du marché «TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES EMBLEMEMENTS D'INFRASTRUTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) » au candidat suivant :

**DARLAVOIX
JEROME CREMOUX
ZA Bourdelas
87 500 SAINT YRIEIX LA PERCHE
SIRET : 31187827600071**

Pour un montant retenu de : 106 260.00 euros HT (soit 127 512.00 euros TTC) sur la durée totale du marché.



Nombre de sièges : 67.

- **D'ATTRIBUER le lot n° 2 OUEST**

du marché « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES EMPLACEMENTS D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) » au candidat suivant :

**DARLAVOIX
JEROME CREMOUX
ZA Bourdelas
87 500 SAINT YRIEIX LA PERCHE
SIRET : 3118782760071**

Pour un montant retenu de : 112 728.00 euros HT (soit 135 274.00 euros TTC) sur la durée totale du marché.

DELIBERATION 2020-75

Objet :

MARCHES PUBLICS

**MARCHE TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DES
EMPLACEMENTS
D'INFRASTRUCTURES DE
RECHARGE DE VEHICULES
ELECTRIQUES (IRVE) :
ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
SIGNER LES MARCHES.**

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose à l'assemblée, suite à la décision de la CAO réunie le 22 octobre :

- **DE L'AUTORISER** à signer, **suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres**, le marché précité et toutes les pièces afférentes à celui-ci, ainsi que les avenants le cas échéant.

Cette autorisation est sollicitée aux fins de constitution et de signature de l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE LE PRESIDENT DU SEHV** à signer, **suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 octobre**, le marché précité et toutes les pièces afférentes à celui-ci, ainsi que les avenants le cas échéant.

Cette autorisation est sollicitée aux fins de constitution et de signature de l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLON ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44
Pouvoirs : 9
Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 5
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 10
Secteur Sud Est : 5
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-76

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe proposé par Monsieur Le Président du SEHV pour l'année 2020 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du **vendredi 16 octobre 2020.**

Considérant que l'ensemble des missions confiées à l'agent concerné sont réalisées avec professionnalisme.

Nombre de sièges : 67.

Monsieur Le Président propose :

- **DE CREER** à compter du 1er novembre 2020 un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet afin de permettre cet avancement de grade ;
- **DE PREVOIR** la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe initialement ouvert et pourvu par l'agent bénéficiant de cet avancement, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives ;
- **DE PREVOIR** au BUDGET PRINCIPAL les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

DELIBERATION 2020-76

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE.**

- **CREE** à compter du 1er novembre 2020 un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet afin de permettre cet avancement de grade ;
- **AUTORISE** la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe initialement ouvert et pourvu par l'agent bénéficiant de cet avancement, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives.
- **AUTORISE L'INSCRIPTION**, au BUDGET PRINCIPAL, des crédits nécessaires.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLON ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-77

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**MODIFICATION DE LA
DELIBERATION 2020-12.
PRECISION SUR LE TYPE
DE CONTRAT DU POSTE
DE TECHNICIEN
« ECONOMIE DE FLUX ».**

1/3

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, II ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et son article 17-II qui permet aux collectivités, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, de recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif à ces contrats de projet dans la fonction publique.

Considérant le programme ACTEE porté par la FNCCR, et la candidature du SEHV à l'appel à manifestation d'intérêt de ce même programme qui vise à développer pour les bâtiments publics, des projets d'efficacité énergétique d'une part et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas en carbone d'autre part.

Vu la délibération 2020-12 du 23 janvier 2020 créant un emploi contractuel d'économiste de flux à temps complet sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux à compter du 1^{er} avril 2020 et jusqu'à la fin du programme ACTEE, en vertu de l'article 3-3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

**Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 19/11/2020
Qualité : Président**

Nombre de sièges : 67.

Considérant que cette délibération a été prise avant la parution du décret d'application du 27 février 2020 relatif aux contrats de projet.

Vu le contrat en date du 13 août 2020 signé entre le SEHV et le candidat retenu, pour une durée déterminée du 2 septembre 2020 au 31 décembre 2021, date de fin du programme ACTEE.

Monsieur Le Président propose :

- **QUE** Le poste contractuel de technicien « économe de flux » (catégorie B) créé par la délibération 2020-12 du 23 janvier 2020 et pourvu par le contrat à durée déterminée en date du 13 août 2020 soit fondé non pas sur l'article 3-3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 mais sur son article 3-II relatif aux contrats de projet.
- **QUE** cet emploi non permanent, à temps complet, vise à mener à bien le programme ACTEE consistant à développer pour les bâtiments publics des projets d'efficacité énergétique d'une part et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas en carbone d'autre part.
- **QUE** le contrat prenne fin au 31 décembre 2021, lors de la réalisation du programme ACTEE pour lequel il a été conclu, l'agent justifiant du niveau de diplôme correspondant au grade de recrutement (à savoir un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente), et exerçant les missions suivantes :
 - sensibiliser les collectivités sur l'importance de l'efficacité énergétique sur leur patrimoine et les bâtiments de leur territoire en bonne liaison avec les conseillers énergies existants ;
 - accompagner les collectivités dans l'analyse de leur patrimoine et d'émettre des préconisations ;
 - planifier les travaux dans le temps et la stratégie de gestion de patrimoine de manière pluriannuelle ;
 - accompagner la rédaction de cahiers des charges techniques ;
 - participer les cas échéants à la procédure d'analyse et de désignation des prestataires ;
 - vérifier la bonne exécution des travaux et d'accompagner la levée des réserves habituelles ;
 - s'assurer dans le temps des bonnes économies d'énergie résultant de la qualité des travaux et de leur bonne thésaurisation par la collectivité pour investir par la suite.

Le Président précise que les autres termes de la délibération 2020-12 du 23 janvier 2020 resteraient inchangés.

DELIBERATION 2020-77

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**MODIFICATION DE LA
DELIBERATION 2020-12.
PRECISION SUR LE TYPE
DE CONTRAT DU POSTE
DE TECHNICIEN
« ECONOME DE FLUX ».**

Nombre de sièges : 67.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

DELIBERATION 2020-77

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**MODIFICATION DE LA
DELIBERATION 2020-12.
PRECISION SUR LE TYPE
DE CONTRAT DU POSTE
DE TECHNICIEN
« ECONOMIE DE FLUX ».**

- **DECIDE QUE** Le poste contractuel de technicien « économe de flux » (catégorie B) créé par la délibération 2020-12 du 23 janvier 2020 et pourvu par le contrat à durée déterminée en date du 13 août 2020 soit fondé non pas sur l'article 3-3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 mais sur son article 3-II relatif aux contrats de projet.
- **DECIDE QUE** cet emploi non permanent, à temps complet, vise à mener à bien le programme ACTEE consistant à développer pour les bâtiments publics des projets d'efficacité énergétique d'une part et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas en carbone d'autre part.
- **DECIDE QUE** le contrat prenne fin au 31 décembre 2021, lors de la réalisation du programme ACTEE pour lequel il a été conclu, l'agent justifiant du niveau de diplôme correspondant au grade de recrutement (à savoir un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente), et exerçant les missions suivantes :
 - sensibiliser les collectivités sur l'importance de l'efficacité énergétique sur leur patrimoine et les bâtiments de leur territoire en bonne liaison avec les conseillers énergies existants ;
 - accompagner les collectivités dans l'analyse de leur patrimoine et d'émettre des préconisations ;
 - planifier les travaux dans le temps et la stratégie de gestion de patrimoine de manière pluriannuelle ;
 - accompagner la rédaction de cahiers des charges techniques ;
 - participer les cas échéants à la procédure d'analyse et de désignation des prestataires ;
 - vérifier la bonne exécution des travaux et d'accompagner la levée des réserves habituelles ;
 - s'assurer dans le temps des bonnes économies d'énergie résultant de la qualité des travaux et de leur bonne thésaurisation par la collectivité pour investir par la suite.
- **DECIDE QUE** les autres termes de la délibération 2020-12 du 23 janvier 2020 resteraient inchangés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLON ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44
Pouvoirs : 9
Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 5
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 10
Secteur Sud Est : 5
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-78

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la mutation effective d'un agent du service Administration générale ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au recrutement de la personne remplaçant cet agent.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose de :

- **CREER** à compter du 1er janvier 2021 un poste d'adjoint administratif.
- **PREVOIR** au BUDGET PRINCIPAL les crédits nécessaires.



Nombre de sièges : 67.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **CREE**, à compter du 1er janvier 2021, un poste d'adjoint administratif.
- **DECIDE D'INSCRIRE**, au BUDGET PRINCIPAL, les crédits nécessaires.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2020-78

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF.**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLON ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2020-79

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**ADHESION AU
CONTRAT GROUPE
D'ASSURANCE
DES RISQUES
STATUTAIRES
DU CDG87
COLLECTIVITES DE PLUS
DE 30 AGENTS.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 ;

Vu décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Considérant le courrier du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne (CDG87) informant le SEHV du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents.

Vu la délibération n° 2020-37 du SEHV en date du 12 mars 2020 relative au ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CDG87.

Considérant le courrier du CDG87 en date du 2 octobre 2020 informant le SEHV des résultats de la consultation.

Nombre de sièges : 67.

DELIBERATION 2020-78

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF.**

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'ACCEPTER** la proposition suivante :

Assureur : **SOFAXIS/CNP**

Durée du contrat : quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2021

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

L'assiette de cotisation est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et de la nouvelle bonification indiciaire.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, les événements assurés sont :

- Décès : taux de 0.15%
- Accident imputable au service et maladie professionnelle : taux de 1.18% (franchise 0 jour)
- Congé longue maladie et congé longue durée : taux de 1.33% (franchise 0 jour)
- Maladie ordinaire : taux de 1.53% (franchise 10 jours)
- Maternité, paternité, adoption : taux de 0.80%

Soit un taux total de cotisations retenu de 4.99%.

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires de droit public (affiliés à l'IRCANTEC), les événements assurés sont l'accident de service et la maladie imputable au service, la maladie grave, la maladie ordinaire, la maternité et la paternité. La formule de franchise est de 10 jours fermes par arrêt. Le taux de cotisation retenu est de 1.15%.

- **D'AUTORISER** l'adhésion du SEHV au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne ;
- **D'AUTORISER** Le Président à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition suivante :

Assureur : **SOFAXIS/CNP**

Durée du contrat : quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2021

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

L'assiette de cotisation est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et de la nouvelle bonification indiciaire.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, les événements assurés sont :

- Décès : taux de 0.15%
- Accident imputable au service et maladie professionnelle : taux de 1.18% (franchise 0 jour)
- Congé longue maladie et congé longue durée : taux de 1.33%

Nombre de sièges : 67.

(franchise 0 jour)

- Maladie ordinaire : taux de 1.53% (franchise 10 jours)
- Maternité, paternité, adoption : taux de 0.80%

Soit un taux total de cotisations retenu de 4.99%.

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires de droit public (affiliés à l'IRCANTEC), les événements assurés sont l'accident de service et la maladie imputable au service, la maladie grave, la maladie ordinaire, la maternité et la paternité. La formule de franchise est de 10 jours fermes par arrêt. Le taux de cotisation retenu est de 1.15%.

- **AUTORISE** l'adhésion du SEHV au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne ;
- **AUTORISE LE** PRESIDENT DU SEHV à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

DELIBERATION 2020-78

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLOIN ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

COMMUNICATION 2020-05

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

**DELIBERATION
COM2020-05**

Objet :

COMMUNICATION

**RECAPITULATIF DES
MARCHES PASSES EN
PROCEDURE ADPATEE
DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2020.**

1/1

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la délibération N° 2015-32 en date du 1^{er} octobre 2015 qui donnait délégation à Monsieur le Président du SEHV depuis le 1^{er} janvier 2020 pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Cette délégation interviendra en fonction de l'objet et des montants des différents marchés envisagés :

Marchés de fournitures et services par procédure adaptée, pour un montant maximum annuel de 206 000 € HT ;

Marchés de travaux par procédure adaptée, pour un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT » ;

Le Comité syndical prend acte de cette communication et de son annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
George DARGENTOLLE
Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 19/11/2020
Qualité : Président**

TABLEAU DES MARCHES PASSES EN MAPA DEPUIS LE 1ER JANVIER 2020

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	DATE D'ATTRIBUTION	DURÉE DU CONTRAT	MONTANT
MAINTENANCE DU SERVEUR INFORMATIQUE	TIBCO SERVICE	05/03/2020	24 MOIS	38 749,44 €
STOCKAGE ET VALORISATION DES POTEAUX BETONS ET DE LEURS MASSIFS ET DES POTEAUX BOIS	COLAS	23/07/2020	72 MOIS	42 000,00 €
ACQUISITION DE VEHICULE ELECTRIQUE	LEASE GREEN	02/09/2020	3 MOIS	15 379,50 €
SCENOGRAPHE / MAISON DE L'ENERGIE	TRAMES	10/09/2020	16 MOIS	32 000,00 €
CONTROLE TECHNIQUE / MAISON DE L'ENERGIE	SOCOTEC	14/09/2020	16 MOIS	6 955,00 €
FOURNITURE DE 9 ORDINATEURS PORTABLES	MEMOLIM	15/09/2020		5 913,00 €
MARCHÉ DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS LOT 1	OPTTEAM IP	15/09/2020	24 MOIS	34 752,00 €
MARCHÉ DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS LOT 2	BOUYGUES TELECOM	21/09/2020	24 MOIS	15 614,56 €
COORDONNATEUR EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE (CSPS) / MAISON DE L'ENERGIE	CABINET DUBOC	23/09/2020	16 MOIS	2 520,00 €
COORDONNATEUR EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE (CSPS)	CABINET DUBOC	28/05/2020	12 MOIS	non défini

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLOIN ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44
Pouvoirs : 9
Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 5
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 10
Secteur Sud Est : 5
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1

**DELIBERATION
COM2020-06**

Objet :

COMMUNICATION

**GROUPEMENT D'ACHAT
D'ENERGIE : ATTRIBUTION
DE MARCHES
SUBSEQUENTS.**

1/2

COMMUNICATION 2020-06

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, approuvée par l'Assemblée plénière du SEHV le 17 octobre 2018 (délibération n° 2018-42) ;

Vu la délibération de l'Assemblée plénière du Syndicat Energies Haute-Vienne n° 2019-32 en date du 19 juin 2019 autorisant Monsieur Le Président à signer tout document se référant à la passation des accords-cadres et des marchés subséquents et ou bons de commande relatifs aux marchés d'achat d'énergie, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu la délibération de l'Assemblée plénière du Syndicat Energies Haute-Vienne n° 2020-41 en date du 25 juin 2020 autorisant Monsieur Le Président à signer tout document se référant à la passation marchés subséquents relatifs aux marchés d'achat d'énergie, afin de couvrir les nouveaux besoins pour les années 2021 et 2022.

Considérant, qu'en vertu de l'autorisation confiée par l'assemblée le 19 juin 2019, le Président du SEHV a signé pour le compte du groupement de commandes, l'accord-cadre et les premiers marchés subséquents ;

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 19/11/2020
Qualité : President

Nombre de sièges : 67.

Considérant que, par la suite, de nouvelles procédures relatives aux marchés subséquents ont été engagées :

Suite aux résultats des consultations, les marchés subséquents ont été notifiés aux opérateurs suivants :

- **Marché subséquent électricité n°2020F04 (Fourniture et acheminement d'électricité pour des PDL BT < 36kVA de type Eclairage Public, non attribué lors des premiers marchés subséquents)**

Notifié le 30 juillet 2020.

Publié le 20 juillet 2020, avec une date limite de remise des offres fixée au 30 juillet 2020 à 13h.

Le pouvoir adjudicateur a attribué le marché subséquent n°2020F04 à la société **ENGIE** pour un montant de 597 376.66 € HT (soit 678 637.42 € TTC) pour les années 2021 à 2022.

- **Marché subséquent électricité n°2020F15 (Fourniture et acheminement d'électricité pour des PDL BT < 36kVA de type Eclairage Public – nouveaux besoins 2021-2022)**

Notifié le 17 septembre 2020.

Publié le 11 septembre 2020, avec une date limite de remise des offres fixée au 17 septembre 2020 à 13h.

Le pouvoir adjudicateur a attribué le marché subséquent n°2020F15 à la société **TOTAL DIRECT ENERGIE** pour un Montant de 605 327.50 € HT (soit 697 689.56 € TTC) pour les années 2021 à 2022.

- **Marché subséquent électricité n°2020F16 (Fourniture et acheminement d'électricité pour des PDL BT < 36kVA de type Bâtiment – nouveaux besoins 2021-2022)**

Notifié le 17 septembre 2020.

Publié le 11 septembre 2020, avec une date limite de remise des offres fixée au 17 septembre 2020 à 13h.

Le pouvoir adjudicateur a attribué le marché subséquent n°2020F16 à la société **ENGIE** pour un montant de 293 115.94 € HT (soit 330 905.06 € TTC) pour les années 2021 à 2022.

Les marchés ayant été conclus à prix unitaires, les montants n'ont pas de caractère limitatif.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le 12 novembre 2020,

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

**DELIBERATION
COM2020-06**

Objet :

COMMUNICATION

**GROUPEMENT D'ACHAT
D'ENERGIE : ATTRIBUTION
DE MARCHES
SUBSEQUENTS.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle polyvalente Louis Aragon située sur la commune de Châlus, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 4 novembre.

Présents : Xavier ABBADIE ; Christophe BARBE ; Max BASCANS ; Dominique BAUDEMONT ; Christophe BREUIL ; Jean-Christophe BRIARD ; Didier BROUSSE ; Gérard CHADELAUD ; Jean-Pierre CHALARD ; Christian CHIROL ; Edouard COQUILLAUD ; Georges DARGENTOLLE ; Didier DELAVERGNAS ; Jean-Bernard DOGNON ; André DUBOIS ; Lucile DUCHAMP ; Jean-Jacques DUPRAT ; Laurent FALCON ; Gilbert FAUPIN ; Evelyne FONTAINE ; Emilie GILLET ; Jean-Pierre GRANET ; Jean-Claude GUILLOIN ; Jean-Philippe GUYOT ; Philippe HENRY ; Alain JOUANNY ; Bernard LAGRANDE ; Jean-Marc LEGAY ; Jean-Paul LETANG ; Jean-Paul LONGEQUEUE ; Claude MARTIN ; André MAURY ; Michel MOURET ; Guy NOEL ; Bernard PEIGNER ; Emmanuel PINEDA ; Jacques PLEINEVERT ; François POIRSON ; Jocelyne REJASSE ; Jean-Claude SAINTONGE ; Bernard THALAMY ; Francis THOMASSON ; Gilles TOULZA ; Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Dominique BAUDEMONT ; Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON ; Jean-Louis COUNORD ayant donné pouvoir à André MAURY ; Joël GARESTIER ayant donné pouvoir à Gilles TOULZA ; Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY ; Marlène LALOGUE ayant donné pouvoir à Jocelyne REJASSE ; Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE ; Jean-François POMMIER ayant donné pouvoir à André MAURY ; Jocelyne PORTOLAN ayant donné pouvoir à Christian CHIROL.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY ; Éric BERGERON ; Isabelle BRIQUET ; Claude BRUNAUD ; Romain CHARBONNIER ; Roland DAVID ; Roger DESROCHE ; Jacques DUFOURD ; Christian HANUS ; Fabien HUSSON ; Patrick LAMBERT ; Armand LAPLAUD ; Alain LAURENT ; Fabrice RECORD.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Représentant

Secteur Centre : 4

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 5

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 10

Secteur Sud Est : 5

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

**DELIBERATION
COM2020-07**

Objet :

COMMUNICATION

**GROUPEMENT D'ACHAT
ENERGIE : ATTRIBUTION DE
L'ACCORD CADRE ET DU
MARCHÉ SUBSEQUENT
POUR LES NOUVEAUX
MEMBRES.**

1/2

COMMUNICATION 2020-07

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés approuvée par l'Assemblée Plénière du SEHV le 17 octobre 2018 par la délibération n°2018-42 qui a une durée illimitée (article 8) ;

Vu la délibération de l'Assemblée plénière n°2020-40 en date du 25 juin 2020 autorisant le Président du SEHV à lancer et signer un appel d'offre ouvert sous la forme d'un accord-cadre et les marchés subséquents relatifs à la fourniture d'électricité pour des nouveaux membres, afin de couvrir leurs besoins pour les années 2021 et 2022.

Rappelant que ces marchés s'inscrivent dans l'élargissement du groupement de commande pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel et fioul) et de services associés à de nouveaux membres, consécutivement aux dispositions de la loi « LEC », pour permettre la continuité, à partir de 2020, de fourniture de points de livraison (PDL) « Eclairage Public » et « Bâtiments » alimentés en basse tension, d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA ;

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 19/11/2020
Qualité : Président

Nombre de sièges : 67.

Considérant l'objet de la consultation :

La conclusion d'un accord-cadre de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés au bénéfice des membres du groupement de commandes coordonné par le SEHV ;

Considérant que l'accord-cadre a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert européen dont la limite de remise des offres était fixée au 15/09/2020 pour l'accord cadre et au 05/11/2020 pour le marché subséquent ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le jeudi 22 octobre 2020 afin d'analyser et d'attribuer l'accord-cadre au seul candidat suivant :

**EDF-DCTS GRAND CENTRE
71 avenue Edouard Michelin
37 000 TOURS**

Il informe qu'en vertu de l'autorisation confiée par l'assemblée, il a notifié pour le compte du groupement de commande l'accord-cadre au candidat retenu le 29 octobre 2020.

Par la suite, la lettre de consultation pour le marché subséquent a été envoyée le 29 octobre 2020 pour une date de remise des offres, d'ouverture des plis et d'attribution du marché subséquent fixée au 5 novembre 2020.

Suite au résultat de la consultation et à l'issue de l'analyse de l'offre, le marché subséquent n°2020F18 a été notifié le 5 novembre 2020 à la société **EDF-DCTS GRAND CENTRE** pour un montant de 835 233.42 € HTVA (soit 975 643.28 € TTC) pour les années 2021 et 2022.

Les marchés ayant été conclus à prix unitaires, les montants n'ont pas de caractère limitatif.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 12 novembre 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

**DELIBERATION
COM2020-07**

Objet :

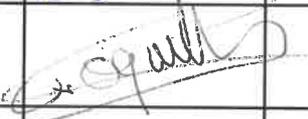
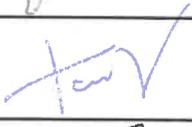
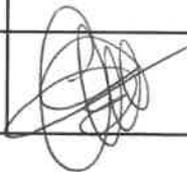
COMMUNICATION

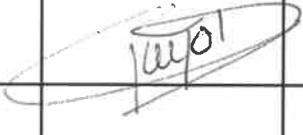
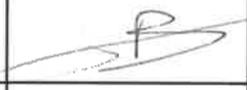
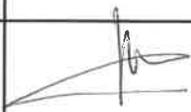
**GROUPEMENT D'ACHAT
ENERGIE : ATTRIBUTION DE
L'ACCORD CADRE ET DU
MARCHE SUBSEQUENT
POUR LES NOUVEAUX
MEMBRES.**

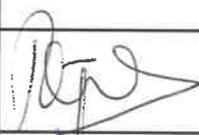
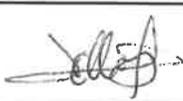
LISTE DES PRÉSENTS

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2020

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT (Prénom NOM)	SIGNATURE
	Prénom	Nom			
OUEST	Xavier	ABBADIE			
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Alain	AUZEMERY		Bauxé	
CENTRE	Christophe	BARBE			
EST	Max	BASCANS			
SUD EST	Dominique	BAUDEMONT			
EST	Eric	BERGERON		Bauxé	
SUD	Christophe	BREUIL			
OUEST	Jean- Christophe	BRIARD			
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Isabelle	BRIQUET		Bauxée	
SUD EST	Didier	BROUSSE			
CENTRE	Claude	BRUNAUD		Bauxé	
EST	Gérard	CHADELAUD			
SUD EST	Michel	CHADELAUD		pouvoir à M. Baudemont	
OUEST	Jean-Pierre	CHALARD			
OUEST	Romain	CHARBONNIER		Bauxé	

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT (Prénom NOM)	SIGNATURE
	Prénom	Nom			
CENTRE	Patrice	CHAUVET		pouvoir à M. POIRSON	
SUD	Christian	CHIROL			
OUEST	Edouard	COQUILLAUD			
NORD	Jean-Louis	COUNORD		pouvoir à M. MAURY	
SUD	Georges	DARGENTOLLE			
NORD	Roland	DAVID		Excusé	
OUEST	Didier	DELAVERGNAS			
SUD EST	Roger	DESROCHE		Excusé	
SUD	Jean-Bernard	DOGNON			
SUD	André	DUBOIS			
SUD EST	Lucile	DUCHAMP			
NORD	Jacques	DUFOURD		Excusé	
EST	Jean-Jacques	DUPRAT			
EST	Laurent	FALCON			
OUEST	Gilbert	FAUPIN			
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Evelyne	FONTAINE			
CULM	Joël	GARESTIER		pouvoir à M. TOULZA	
SUD	Emilie	GILLET			

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT (Prénom NOM)	SIGNATURE
	Prénom	Nom			
OUEST	Jean-Pierre	GRANET			
CENTRE	Guillaume	GUERIN		pouvoir à M. THALAMY	
NORD	Jean-Claude	GUILLON			
SUD	Jean-Philippe	GUYOT			
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Christian	HANUS		Excusé	
CENTRE	Philippe	HENRY			
CENTRE	Fabien	HUSSON		Excusé	
NORD	Alain	JOUANNY			
OUEST	Bernard	LAGRANDANNE			
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Marlène	LALOGÉ		pouvoir à Mme REJASSE	
OUEST	Patrick	LAMBERT		Excusé	
CENTRE	Armand	LAPLAUD		Excusé	
CENTRE	Alain	LAURENT		Excusé	
EST	Jean-Marc	LEGAY			
NORD	Jean-Paul	LETANG			
SUD	Jean-Paul	LONGEQUEUE			
SUD EST	Dominique	MARQUET		pouvoir à M. DARGENTOLLE	
NORD	Claude	MARTIN			

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT (Prénom NOM)	SIGNATURE
	Prénom	Nom			
NORD	André	MAURY			
SUD	Michel	MOURET			
SUD	Guy	NOEL			
EST	Bernard	PEIGNER			
SUD EST	Emmanuel	PINEDA			
EST	Jacques	PLEINEVERT			
CENTRE	François	POIRSON			
NORD	Jean-François	POMMIER		pouvoir à M. MAURY	
NORD	Jocelyne	PORTOLAN		pouvoir à M. CHIZOL	
CENTRE	Fabrice	RECORD		Excuse	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jocelyne	REJASSE			
OUEST	Jean-Claude	SAINTONGE			
CENTRE	Bernard	THALAMY			
OUEST	Francis	THOMASSON			
CULM	Gilles	TOULZA			
SUD EST	Jean-Marie	VILLACHON			

REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS	SIGNATURE	SON REPRESENTANT (Prénom NOM)	SIGNATURE
Monsieur Seymour MORSY Préfet de Haute-Vienne			
Monsieur Gilles GUEGAN Trésor Public	<i>ex us</i>		